



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Exercices clos les
31 décembre 2023 et 2022**

En dollars canadiens

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de
Reunion Gold Corporation

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Reunion Gold Corporation (ci-après « la société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022 et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations sur les méthodes comptables significatives.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2023 et 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport de l'auditeur.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers

consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes pour l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Nancy Wolfe.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 25 avril 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A120795

Reunion Gold Corporation

États consolidés de la situation financière

<i>(audités; en dollars canadiens)</i>		31 décembre 2023	31 décembre 2022
	Notes	\$	\$
ACTIFS			
Courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	42 311 994	43 506 690
Dépôts à terme	4	30 000 000	-
Intérêts à recevoir	4	523 177	280 233
Taxes de vente à recevoir		223 684	60 924
Autres débiteurs		30 527	7 815
Charges payées d'avance et acomptes		967 849	387 805
		74 057 231	44 243 467
Non courants			
Immobilisations corporelles	6	1 505 852	1 268 144
Actifs de prospection et d'évaluation	7	1 218 068	1 240 583
TOTAL DES ACTIFS		76 781 151	46 752 194
PASSIFS			
Courants			
Comptes créditeurs et charges à payer		6 000 843	3 776 568
Montant à payer à Barrick		-	164 924
Partie courante des obligations locatives	8	201 671	185 131
		6 202 514	4 126 623
Non courants			
Obligations locatives	8	423 362	540 018
TOTAL DES PASSIFS		6 625 876	4 666 641
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	10	302 345 362	213 395 213
Surplus d'apport		30 224 221	28 354 422
Déficit		(260 979 564)	(198 280 631)
Montant cumulé des écarts de conversion		(1 434 744)	(1 383 451)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		70 155 275	42 085 553
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		76 781 151	46 752 194

Engagements (note 20) et Événements postérieurs à la date de clôture (notes 7 et 21).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

/s/ Richard Howes
Richard Howes, administrateur

/s/ Elaine Bennett
Elaine Bennett, administratrice

Reunion Gold Corporation

États consolidés du résultat global

<i>(audités; en dollars canadiens)</i>	Notes	Exercices clos les 31 décembre	
		2023	2022
		\$	\$
Charges et autres éléments			
Dépenses de prospection et d'évaluation	12	49 389 411	22 420 070
Frais de gestion et d'administration	13	5 861 833	3 522 548
Rémunération fondée sur des actions	11	5 418 827	2 947 475
Radiation d'actifs de prospection et d'évaluation	7	-	1 578 414
Dotation aux amortissements	6	549 571	352 190
Charge de désactualisation	8	77 811	32 289
Produits financiers		(2 253 013)	(1 018 154)
Règlement d'une contrepartie éventuelle	14	-	(3 060 307)
Perte (profit) de change		114 535	(107 085)
Perte nette de l'exercice		(59 158 975)	(26 667 440)
Autres éléments du résultat global			
Élément qui sera reclassé ultérieurement en résultat net			
Écarts de conversion		(51 293)	(171 075)
Résultat global de l'exercice		(59 210 268)	(26 838 515)
Perte par action ordinaire, de base et diluée	15	(0,06)	(0,03)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires — résultat de base et dilué		1 073 223 572	889 999 341

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Reunion Gold Corporation

États consolidés des variations des capitaux propres

<i>(audités; en dollars canadiens)</i>	Nombre d'actions ordinaires émises et en circulation	Notes	Capital	Surplus	Déficit	Montant cumulé des écarts de conversion	Total des capitaux propres
			social	d'apport			
			\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2022	995 469 835		213 395 213	28 354 422	(198 280 631)	(1 383 451)	42 085 553
Émission d'actions	152 200 000	10	70 012 000	-	-	-	70 012 000
Frais d'émission d'actions	-	10	-	-	(3 539 958)	-	(3 539 958)
Exercice de bons de souscription	79 016 922	10	18 359 161	(3 302 613)	-	-	15 056 548
Exercice d'options sur actions	2 163 999	10	574 788	(242 215)	-	-	332 573
Rachat d'UAR	60 000	10	4 200	(4 200)	-	-	-
Rémunération fondée sur des actions	-	11	-	5 418 827	-	-	5 418 827
Perte nette de l'exercice	-		-	-	(59 158 975)	-	(59 158 975)
Écarts de conversion	-		-	-	-	(51 293)	(51 293)
Solde au 31 décembre 2023	1 228 910 756		302 345 362	30 224 221	(260 979 564)	(1 434 744)	70 155 275
Solde au 31 décembre 2021	736 882 490		158 041 561	24 673 039	(167 065 981)	(1 212 376)	14 436 243
Émission d'actions	207 363 698	10	45 699 992	2 628 765	-	-	48 328 757
Frais d'émission d'actions	-	10	-	1 312 801	(4 547 210)	-	(3 234 409)
Exercice de bons de souscription	36 089 663	10	6 639 491	(1 693 332)	-	-	4 946 159
Exercice d'options sur actions	13 917 668	10	2 685 766	(1 185 923)	-	-	1 499 843
Rachat d'UAR	1 216 316	10	328 403	(328 403)	-	-	-
Rémunération fondée sur des actions	-	11	-	2 947 475	-	-	2 947 475
Perte nette de l'exercice	-		-	-	(26 667 440)	-	(26 667 440)
Écarts de conversion	-		-	-	-	(171 075)	(171 075)
Solde au 31 décembre 2022	995 469 835		213 395 213	28 354 422	(198 280 631)	(1 383 451)	42 085 553

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Reunion Gold Corporation

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

		Exercices clos les 31 décembre	
<i>(audités; en dollars canadiens)</i>		2023	2022
	Notes	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette de l'exercice		(59 158 975)	(26 667 440)
Ajustements			
Rémunération fondée sur des actions	11	5 418 827	2 947 475
Radiation d'actifs de prospection et d'évaluation	7	-	1 578 414
Dotation aux amortissements	6	549 571	352 190
Charge de désactualisation	8	77 811	32 289
Perte (profit) de change		114 535	(107 085)
Variation des éléments du fonds de roulement	17	902 344	1 245 857
		(52 095 887)	(20 618 300)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat de dépôts à terme	4	(30 000 000)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(725 618)	(593 440)
Paiement incitatif au titre d'un contrat de location	6	-	97 700
Acquisitions d'actifs de prospection et d'évaluation	7	(6 772)	(396 008)
		(30 732 390)	(891 748)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions	10	70 012 000	48 328 757
Frais d'émission d'actions	10	(3 339 958)	(3 234 409)
Exercice de bons de souscription	10	15 056 548	4 946 159
Exercice d'options sur actions	10	332 573	1 499 843
Remboursement d'obligations locatives	8	(262 284)	(147 369)
		81 798 879	51 392 981
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie détenue en monnaies étrangères		(165 298)	(12 307)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 194 696)	29 870 626
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		43 506 690	13 636 064
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		42 311 994	43 506 690

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie 17

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Reunion Gold Corporation (« Reunion Gold » ou la « société ») est une société basée au Canada dont les activités consistent principalement en l'acquisition, en la prospection et en la mise en valeur de propriétés minières situées dans la région du bouclier guyanais en Amérique du Sud. À ce jour, les activités de la société n'ont pas généré de produits des activités ordinaires importants. Le projet phare de la société est son projet en propriété exclusive Oko Ouest, au Guyana. La société détient également une participation dans des projets aurifères en Guyane française.

Tous les résultats financiers présentés dans les présents états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les actions ordinaires de Reunion Gold sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole RGD et à la cote du marché OTCQX sous le symbole RGDFF. Le 24 avril 2023, la société est passée du marché de croissance OTCQB au marché OTCQX, après s'être qualifiée pour passer au niveau de marché le plus élevé des marchés de gré à gré.

Le conseil d'administration a approuvé les présents états financiers consolidés aux fins de publication le 25 avril 2024.

Risque de liquidité

À ce jour, la société a enregistré des pertes d'exploitation et des sorties de trésorerie importantes liées à ses activités de prospection et de mise en valeur. Dans le passé, elle a financé ses activités au moyen principalement de l'émission de titres de capitaux propres et du produit tiré de la sortie d'actifs de prospection et d'évaluation. La direction de la société estime que celle-ci dispose de fonds suffisants pour faire face à ses obligations et à ses engagements existants pour au moins les 12 prochains mois. L'exécution du plan d'affaires de la société dépend de la levée de fonds supplémentaires qui lui permettront de poursuivre les activités de prospection et de mise en valeur liées à ses projets, ce qui peut être réalisé de différentes manières, y compris par l'émission d'instruments de capitaux propres ou par la mise en œuvre d'autres types d'arrangements. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, rien ne garantit qu'elle parviendra à le faire au cours des périodes à venir ou que ces mêmes sources de financement seront disponibles pour la société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »). Le résumé des méthodes comptables significatives qui ont été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés est présenté à la note 3.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique.

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

a) Mode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de Reunion Gold et ceux de ses filiales. La totalité des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupe sont éliminés au moment de la consolidation. La date de clôture des exercices financiers de Reunion Gold et de ses filiales est le 31 décembre. Les montants présentés dans les états financiers des filiales ont été ajustés lorsque nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes comptables appliquées par Reunion Gold. Les filiales de la société sont les suivantes :

- Reunion Gold Inc., Guyana;
- Ressources Reunion, Guyane française (société à responsabilité limitée);
- Northwest Utilities Inc., Guyana (inactive);
- New Sleeper Gold (USA) Ltd., États-Unis (inactive).

b) Conversion des monnaies étrangères

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est également la monnaie fonctionnelle de Reunion Gold. La monnaie fonctionnelle de Reunion Gold Inc. est le dollar américain et celle de Ressources Reunion est l'euro. Les monnaies fonctionnelles de Reunion Gold et de ses filiales n'ont pas changé au cours des périodes de présentation de l'information financière.

Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de chaque entité sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, tandis que les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen en vigueur au cours de l'exercice, sauf pour ce qui est de l'amortissement des immobilisations corporelles, qui est converti au cours de change historique. Les profits et les pertes de change découlant de la conversion des comptes des établissements à l'étranger sont comptabilisés en résultat net.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

b) *Conversion des monnaies étrangères* (suite)

Au moment de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales de Reunion Gold sont convertis en dollars canadiens au cours de clôture en vigueur à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au cours de change moyen en vigueur au cours des périodes de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion sont présentés à titre d'autres éléments du résultat global et sont comptabilisés au poste « Montant cumulé des écarts de conversion » sous les capitaux propres.

c) *Instruments financiers*

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, majorée, dans le cas des instruments financiers autres que ceux présentés à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux contrats qui en sont à l'origine et sont classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, selon le cas. La société n'a aucun actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Actifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts à terme et les autres débiteurs et acomptes sont comptabilisés et évalués au coût amorti.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur diminuée des coûts de transaction et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les comptes créditeurs et charges à payer et le montant à payer à Barrick sont classés comme étant au coût amorti et sont évalués au coût amorti.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

c) *Instruments financiers* (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Une provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée en résultat net au titre des actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, de manière prospective, la société évalue les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation appliquée dépend du niveau d'augmentation du risque de crédit que comporte l'instrument financier. Les pertes de crédit attendues doivent être évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (c.-à-d. les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture) ou au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (c.-à-d. les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue). Une provision pour les pertes de crédit attendues pour la durée de vie est requise si le risque de crédit que comporte un instrument financier s'est détérioré de façon importante depuis la comptabilisation initiale et si ce risque de crédit est faible.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé soit lorsque les droits de percevoir les flux de trésorerie de l'actif arrivent à expiration, soit lorsque la société transfère ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier ou assume une obligation de verser sans délai significatif la totalité des flux de trésorerie perçus à une tierce partie. Si les droits de percevoir les flux de trésorerie ne sont pas arrivés à expiration et que la société n'a pas transféré ses droits de percevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, la société doit déterminer si elle a cédé le contrôle de l'actif ou non. Si la société ne contrôle pas l'actif, la décomptabilisation est appropriée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Lorsque qu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument d'emprunt du même prêteur à des conditions substantiellement différentes ou que les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou cette modification est traité comme la décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée en résultat net.

d) *Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts à terme*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts détenus auprès de banques et les placements à court terme dont la durée initiale à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

Les dépôts à terme comprennent les placements dont la durée initiale est supérieure à trois mois.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat, ainsi que tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue, y compris les charges financières attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire en fonction du coût d'une composante des immobilisations corporelles, diminué de sa valeur résiduelle estimative, sur toute sa durée d'utilité estimée. La valeur résiduelle, la durée d'utilité et le mode d'amortissement de chaque actif sont réévalués à chaque date de clôture et ajustés au besoin. Le matériel roulant est amorti sur une période de cinq ans, les véhicules de service et les actifs classés dans la catégorie « Autre matériel minier » sont amortis sur une période de trois ans, le mobilier est amorti sur une période de trois ans, le matériel informatique est amorti sur une période de deux ans et les améliorations locatives sont amorties sur une période de deux ans. La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation est pris en compte dans le résultat net lorsque l'élément est décomptabilisé.

f) Actifs de prospection et d'évaluation

Les dépenses de prospection et d'évaluation sont les coûts engagés dans le cadre de la recherche initiale de gisements minéraux ayant un potentiel économique. Les coûts engagés préalablement à l'obtention du droit légal d'entreprendre des activités de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'acquisition des permis et les autres dépenses liées à l'acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation (y compris les paiements aux termes des conventions d'option) sont inscrits à l'actif projet par projet et sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des pertes de valeur, s'il en est. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée à l'égard de ces actifs durant la période de prospection et d'évaluation. Les autres dépenses de prospection et d'évaluation sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Une fois qu'il a été déterminé que le projet est viable d'un point de vue économique et réalisable d'un point de vue technique, le cumul des coûts inscrits à l'actif au titre de ce projet est reclassé dans les immobilisations corporelles et les frais de mise en valeur subséquents sont inscrits à l'actif. Un test de dépréciation est réalisé avant le reclassement, et toute perte de valeur est alors comptabilisée en résultat net. Lorsqu'une propriété minière n'est plus viable ou est abandonnée, les montants inscrits à l'actif sont ramenés à la valeur recouvrable nette et la charge correspondante est comptabilisée en résultat net.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

g) Dépréciation d'actifs non financiers

À chaque date de clôture, la société passe en revue les valeurs comptables de ses actifs non financiers à durée d'utilité déterminée afin d'établir s'il existe une indication qu'ils ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer le montant de la perte de valeur. Les actifs à long terme qui ne sont pas amortis sont soumis à un test de dépréciation une fois l'an, ainsi que chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité de l'actif et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité tient compte des flux de trésorerie estimatifs associés à l'actif, cette valeur étant actualisée au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Dans le cas des actifs de prospection et d'évaluation, les tests de dépréciation sont réalisés projet par projet, chaque projet représentant une unité génératrice de trésorerie potentielle. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise si la valeur recouvrable de l'actif est supérieure à sa valeur comptable.

h) Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. L'échéancier ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen d'un taux avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent. Le montant comptabilisé en provision représente l'estimation de la dépense qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle, d'après les éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture de l'exercice, compte tenu des risques et des incertitudes associés à l'obligation actuelle. Toutes les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations courantes. Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé, à moins qu'il n'ait été repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Une obligation légale ou implicite d'engager des dépenses au titre de la restauration, de la remise en état et de la réhabilitation de l'environnement peut survenir lorsque l'environnement a été perturbé par des travaux de prospection, de mise en valeur ou de production continue liés à un bien minier dans lequel la société détient une participation. Les coûts découlant du démantèlement d'installations ou d'autres travaux de préparation des lieux, ramenés à leur valeur actuelle nette, font l'objet d'une provision et sont inscrits à l'actif au début de chaque projet à la valeur comptable de l'actif, aussitôt que survient l'obligation de les engager et dans la mesure où ces coûts peuvent être estimés de manière fiable.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la société détermine si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation ou de réévaluation d'un contrat qui contient une composante locative, la société répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon le mode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés au début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société. L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

La société présente les actifs au titre de droits d'utilisation au poste « Immobilisations corporelles » et les obligations locatives, au poste « Obligations locatives » des états consolidés de la situation financière. La société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives se rapportant aux contrats de location à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La société comptabilise en charge les paiements de loyers associés à ces contrats de location de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

j) *Impôt sur le résultat*

La charge d'impôt sur le résultat pour les exercices présentés, s'il y a lieu, comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat que l'on s'attend à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière, ainsi que tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard d'exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable axée sur le bilan, au titre des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, sauf lorsque la transaction correspondante est un regroupement d'entreprises qui a une incidence sur le bénéfice imposable ou le bénéfice comptable. Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre de différences temporaires liées à des participations dans des filiales si la société peut contrôler la reprise de ces différences temporaires et qu'il est probable qu'aucune reprise n'aura lieu dans un avenir prévisible. Le montant de l'impôt différé est fonction de la manière dont on prévoit que la valeur comptable des actifs ou des passifs sera réalisée ou réglée, selon les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé en question sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que la société générera un bénéfice imposable futur à l'égard duquel les pertes fiscales sous-jacentes ou les différences temporaires pourront être utilisées. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la société a un droit juridiquement exécutoire et l'intention de compenser de tels montants et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale.

k) *Capitaux propres*

Le capital social représente le montant reçu à l'émission d'actions. Le surplus d'apport comprend les charges liées aux options sur actions, aux unités d'actions restreintes et aux bons de souscription jusqu'au moment où ces instruments de capitaux propres sont exercés. Le déficit tient compte de la totalité des pertes et des frais d'émission d'actions pour l'exercice écoulé et les exercices précédents. Le montant cumulé des écarts de conversion tient compte de l'incidence de la conversion en dollars canadiens des comptes des établissements à l'étranger de la société. Toutes les transactions avec les propriétaires de la société mère sont comptabilisées dans un poste distinct sous les capitaux propres.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

l) Répartition du produit tiré d'un financement par capitaux propres

La société répartit le produit tiré d'un financement par capitaux propres entre les actions ordinaires et les bons de souscription en fonction des justes valeurs relatives de chaque instrument. La juste valeur des actions ordinaires est calculée au moyen du cours de l'action à la TSXV à la date d'émission et est comptabilisée dans le capital social. La juste valeur des bons de souscription d'actions est déterminée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'un modèle d'évaluation fondé sur un arbre binomial, selon le cas, et est comptabilisée dans le surplus d'apport.

m) Rémunération fondée sur des actions

Les paiements fondés sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres sont effectués en échange de services reçus et sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des services rendus est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués lorsque la juste valeur des services reçus ne peut être estimée de façon fiable. La juste valeur des paiements fondés sur des actions attribués aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits sous-jacents, le surplus d'apport étant augmenté du même montant. Les bons de souscription attribués aux preneurs fermes dans le cadre d'un financement par capitaux propres sont comptabilisés à titre de frais d'émission d'actions, le surplus d'apport étant augmenté du même montant. La juste valeur des options sur actions attribuées est évaluée à la date d'attribution et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits sous-jacents aux options au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes, en tenant en compte d'un taux de renonciation estimatif et des modalités et conditions selon lesquelles les options ont été attribuées. À chaque date de clôture, le montant comptabilisé en charges est ajusté pour tenir compte du nombre réel d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. À l'exercice des paiements fondés sur des actions, le produit reçu, déduction faite de toutes charges directes, ainsi que la charge de rémunération connexe comptabilisée précédemment dans le surplus d'apport sont portés au crédit du capital social.

Des unités d'actions restreintes (« UAR ») peuvent être attribuées aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés ou aux consultants à titre de rémunération, de manière à leur permettre de recevoir un paiement sous forme d'actions ordinaires. Chaque UAR donne le droit de recevoir une action ordinaire de la société au terme de la période d'acquisition des droits sous-jacents. La juste valeur des UAR est déterminée le jour de l'attribution, et la charge correspondante est constatée sur la durée de la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

n) *Perte par action*

La société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Il est présumé que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires à la date d'ouverture de la période ou, si elle est ultérieure, à la date d'émission de celles-ci. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, la société suppose que ses options dilutives ont été exercées. Le produit présumé de ces instruments est considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen du marché des actions pour la période.

o) *Partenariat*

La société exerce ou peut exercer une partie de ses activités dans le cadre d'un partenariat où les parties prenantes sont liées par un accord contractuel qui confère à ces dernières le contrôle conjoint et qui requiert le consentement unanime en ce qui concerne la réalisation des activités concernées. La participation de la société dans un partenariat est comptabilisée soit comme une entreprise commune, soit comme une coentreprise, selon les droits et obligations des parties. En 2023, la participation de la société dans une opération conjointe avec Société aurifère Barrick a été résiliée (note 5).

p) *Jugements comptables significatifs et principales estimations comptables*

Pour établir les états financiers consolidés, la direction doit formuler des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des charges pour les périodes de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les présents états financiers consolidés reflètent des estimations qui, de par leur nature même, sont incertaines et pourraient nécessiter des ajustements comptables selon les événements futurs. Les révisions d'estimations, de jugements et d'hypothèses comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont effectuées ainsi que dans les périodes futures si elles ont une incidence à la fois sur la période écoulée et sur les périodes ultérieures. Ces estimations, jugements et hypothèses sont fondés sur l'expérience passée, sur les conditions économiques courantes et projetées ainsi que sur d'autres facteurs, y compris des attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

p) Jugements comptables significatifs et principales estimations comptables (suite)

Les estimations et hypothèses significatives et les jugements importants que la direction a formulés à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière et qui pourraient donner lieu à un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs advenant le cas où les résultats réels différeraient des estimations, des jugements et des hypothèses établis se rapportent aux éléments décrits ci-après, sans toutefois en exclure d'autres.

Titre de propriété des biens miniers

Bien que la société ait pris des mesures pour vérifier les titres de propriété des biens miniers dans lesquels elle a la possibilité d'acquérir une participation, ces procédures sont assujetties à certaines hypothèses et ne garantissent pas le droit de propriété de la société. Ces biens miniers peuvent faire l'objet de transferts ou d'ententes antérieures, ou les droits de propriété peuvent présenter des vices qui n'ont pas été détectés.

Immobilisations corporelles

Chaque année, la direction réexamine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles afin de déterminer si elles se sont dépréciées et revoit son estimation de leur durée d'utilité. Elle comptabilise toute modification des estimations de manière prospective.

Actifs de prospection et d'évaluation

L'application des méthodes comptables relatives aux actifs de prospection et d'évaluation nécessite l'exercice du jugement afin de déterminer s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la société. Si, après avoir mené des activités de prospection et d'évaluation, la société dispose de nouvelles informations suggérant que la valeur comptable d'un actif de prospection et d'évaluation pourrait être supérieure à sa valeur recouvrable, la société procède alors à un test de dépréciation dans l'exercice au cours duquel les nouvelles informations deviennent disponibles.

Obligations locatives

La détermination du taux d'intérêt utilisé aux fins du calcul de la valeur actuelle des obligations locatives requiert l'exercice du jugement. Le taux d'intérêt représente la meilleure estimation par la direction du coût d'emprunt, établie d'après le coût d'emprunt d'entités comparables et les données historiques. Le jugement est également exercé pour déterminer s'il existe une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou de résiliation d'un contrat de location sera exercée.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

p) Jugements comptables significatifs et principales estimations comptables (suite)

Rémunération fondée sur des actions et bons de souscription

La direction évalue la juste valeur des options sur actions et des bons de souscription au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'un modèle d'évaluation fondé sur un arbre binomial, selon le cas. Les deux modèles requièrent que la direction formule des estimations et des hypothèses concernant les données devant être utilisées, notamment le taux d'intérêt sans risque et la volatilité et la durée prévue des options sur actions ou des bons de souscription. En outre, la direction doit formuler des hypothèses concernant le taux de renonciation attendu en se fondant sur les opérations antérieures conclues par les participants du régime d'options sur actions.

Provisions et passifs éventuels

Compte tenu de la nature des activités de la société et des pays où elle les exerce, certaines questions de nature fiscale peuvent parfois demeurer irrésolues. Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui résultent d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la société. L'évaluation de ces éventualités nécessite la formulation de jugements et d'estimations importants. Si les estimations de la direction quant à la résolution future des éventualités changent, la société comptabilisera les effets des changements dans les états financiers consolidés à la date à laquelle ils se produisent.

Positions fiscales incertaines

À la lumière de son interprétation des règles fiscales en vigueur au Guyana, la direction de la société a déterminé que la vente du projet Matthews Ridge en 2017 avait donné lieu à un montant à payer au titre de l'impôt sur les gains en capital. Le montant de l'impôt à payer a été établi d'après la meilleure estimation de la société et selon son meilleur jugement. Si, après cotisation, le montant de l'impôt à payer est différent du montant initialement comptabilisé et payé, cette différence pourrait avoir une incidence sur le résultat net de la période au cours de laquelle cette détermination est faite.

q) Normes comptables publiées mais non encore appliquées

La société n'a pas encore appliqué certaines normes, interprétations de normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais qui entrent en vigueur après le 31 décembre 2023. Ces mises à jour ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la société et ne sont donc pas abordées dans les présents états financiers consolidés.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉPÔTS À TERME

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui s'élevaient à 42 311 994 \$ (43 506 690 \$ au 31 décembre 2022), comprenaient des certificats de placement garanti (« CPG ») d'un montant de 29 000 000 \$ portant intérêt à un taux moyen pondéré de 5,6 % et arrivant à échéance à diverses dates jusqu'au 26 février 2024 (CPG d'un montant de 39 500 000 \$ portant intérêt à un taux moyen pondéré de 4,9 % au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, les dépôts à terme de 30 000 000 \$ (néant au 31 décembre 2022) se composent de CPG portant intérêt à un taux moyen pondéré de 5,7 % et arrivant à échéance en janvier et février 2024.

Au 31 décembre 2023, les intérêts à recevoir liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux dépôts à terme s'élevaient à 523 177 \$ (280 233 \$ au 31 décembre 2022).

5. FIN DE L'ALLIANCE STRATÉGIQUE AVEC BARRICK GOLD CORPORATION

Le 5 décembre 2022, la société a donné un préavis de 60 jours à Société aurifère Barrick (« Barrick ») en vue de résilier l'accord d'alliance stratégique (l'« accord ») qui avait été conclu en février 2019 entre les parties. À la suite d'une demande d'instance déposée par Barrick en février 2023, Reunion et Barrick ont convenu en décembre 2023, sur une base acceptable par les deux parties, que l'accord était résilié. Les parties n'ont pas d'obligations en suspens en vertu de l'accord et aucun bien n'est soumis à l'accord.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les actifs soumis à l'amortissement se présentent comme suit :

	Matériel roulant et véhicules de service	Autre matériel minier	Matériel informatique, améliorations locatives et mobilier	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 décembre 2021	918 697	305 590	187 464	247 929	1 659 680
Acquisitions	368 324	151 807	73 309	724 072	1 317 512
Paiement incitatif au titre d'un nouveau contrat de location	-	-	-	(97 700)	(97 700)
Annulation d'un contrat de location	-	-	-	(160 565)	(160 565)
Écarts de change nets	61 309	20 205	(4 207)	(614)	76 693
Solde au 31 décembre 2022	1 348 330	477 602	256 566	713 122	2 795 620
Acquisitions	265 020	377 610	82 988	88 007	813 625
Radiations	-	-	(93 652)	(88 255)	(181 907)
Écarts de change nets	(32 271)	(17 260)	(5 537)	(4 231)	(59 299)
Solde au 31 décembre 2023	1 581 079	837 952	240 365	708 643	3 368 039
Cumul des amortissements					
Solde au 31 décembre 2021	721 536	249 768	170 330	116 681	1 258 315
Dotation aux amortissements	167 003	44 884	22 310	117 993	352 190
Annulation d'un contrat de location	-	-	-	(141 921)	(141 921)
Écarts de change nets	47 992	14 994	(5 732)	1 638	58 892
Solde au 31 décembre 2022	936 531	309 646	186 908	94 391	1 527 476
Dotation aux amortissements	192 195	113 140	56 524	187 712	549 571
Radiations	-	-	(93 652)	(88 255)	(181 907)
Écarts de change nets	(21 467)	(7 224)	(3 536)	(726)	(32 953)
Solde au 31 décembre 2023	1 107 259	415 562	146 244	193 122	1 862 187
Valeurs comptables					
Au 31 décembre 2022	411 799	167 956	69 658	618 731	1 268 144
Au 31 décembre 2023	473 820	422 390	94 121	515 521	1 505 852

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les montants investis dans les actifs de prospection et d'évaluation qui ne sont pas soumis à l'amortissement s'établissent comme suit :

	31 décembre 2022	Acquisitions	Dépréciation	Écart de change net	31 décembre 2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Projet Oko Ouest, Guyana	1 240 583	6 772	-	(29 287)	1 218 068

	31 décembre 2021	Acquisitions	Dépréciation	Écart de change net	31 décembre 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Projet Oko Ouest, Guyana	780 920	387 660	-	72 003	1 240 583
Boulangier, Guyane française	1 640 574	-	(1 562 141)	(78 433)	-
Projet NW Extension, Suriname	7 925	8 348	(16 273)	-	-
Total	2 429 419	396 008	(1 578 414)	(6 430)	1 240 583

Projet Oko Ouest, Guyana

En février 2023, la société a exercé les deux options qu'elle avait conclues avec les détenteurs de titres guyanais et a acquis la totalité des droits visant le projet Oko Ouest, sans contrepartie supplémentaire.

En janvier 2023, la société a versé 6 772 \$ (5 000 \$ US) à l'un des deux détenteurs de titres d'Okou Ouest en guise de contrepartie pour le paiement de l'option de 2022. En juillet 2022, la société a modifié sa convention d'option avec l'un des deux détenteurs de titres d'Okou Ouest et a devancé les paiements qui étaient dus en août 2022 et en août 2023, représentant un montant total payé de 387 660 \$ (300 000 \$ US).

En septembre 2022, la Commission de la géologie et des mines du Guyana a délivré un permis de prospection couvrant la zone du projet Oko Ouest pour une durée initiale de trois ans, qui peut être reconduite pour deux années supplémentaires.

Le projet Oko Ouest est visé par une contrepartie éventuelle de 5,00 \$ US par once d'or produite.

Projet Boulangier, Guyane française

La société a une option lui permettant d'acquérir 100 % du projet Boulangier, mené en Guyane française, auprès de Compagnie Minière de Boulangier (« CMB »), une société privée sans lien de dépendance. Le projet Boulangier consiste en quatre concessions minières et en un permis d'exploration.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

Projet Boulanger, Guyane française (suite)

Le 1^{er} juin 2023, la convention d'option entre la société et CMB, le détenteur du titre du projet Boulanger, a été modifiée afin de prolonger la période au cours de laquelle la société sera autorisée à exercer l'option d'acquisition d'une participation de 100 % dans le projet Boulanger jusqu'à 45 jours après le renouvellement des concessions et l'expiration de tous les recours visant à faire annuler le renouvellement des concessions. Si elle décide d'exercer l'option d'acquisition, la société sera tenue de verser un montant de 1 000 000 EUR à CMB et, à la suite du transfert à la société des titres miniers par les autorités de réglementation françaises, elle sera tenue de lui verser un paiement final de 1 000 000 EUR. La production future est assujettie à une redevance nette à la sortie de la fonderie de 2 % payable à CMB.

Le 28 juillet 2022, le Conseil d'État français a statué en faveur de la procédure administrative engagée par une organisation non gouvernementale (« ONG ») en 2021 (demandant l'annulation du renouvellement des concessions minières) au motif que l'administration française avait outrepassé ses pouvoirs en renouvelant les quatre concessions de Boulanger. L'arrêt du Conseil d'État de 2022 annule les quatre décrets de renouvellement des concessions Boulanger. En mars 2023, CMB, en tant que détenteur du titre du projet Boulanger, a soumis de nouvelles demandes de renouvellement pour les quatre concessions minières faisant partie du projet Boulanger. Le 13 novembre 2023, les autorités réglementaires françaises ont à nouveau renouvelé les quatre concessions minières, pour une période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2033. Le 4 janvier 2024, deux ONG ont adressé une lettre au gouvernement français demandant le retrait des décrets du 13 novembre 2023, se réservant le droit d'engager une procédure judiciaire contre le renouvellement. Les ONG ont jusqu'au 6 mai 2024 pour intenter des actions en justice.

En 2022, la société a radié les dépenses cumulées de 1 562 141 \$ liées à la propriété Boulanger en raison de l'incertitude entourant le renouvellement des concessions minières du projet Boulanger. Bien que la société ait le droit de poursuivre ses activités de prospection liées au projet Boulanger en vertu des concessions minières initiales, elle n'a actuellement pas l'intention de mener un programme de prospection jusqu'à ce que les concessions soient renouvelées et que tous les recours visant à obtenir l'annulation des concessions aient expiré.

Projet Dorlin, Guyane française

La société a une option lui permettant d'acquérir 75 % du projet Dorlin, mené en Guyane française. Le projet Dorlin consiste en un seul permis d'exploitation. La convention d'option est valable jusqu'au 30 juillet 2025.

Projet NW Extension, Suriname

Le 27 mai 2020, la société a conclu une convention d'option aux termes de laquelle une société privée surinamaïse lui a octroyé une option lui permettant d'acquérir 100 % du projet aurifère NW Extension, au Suriname. La société a résilié cette convention d'option en décembre 2023.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

Projet NW Extension, Suriname (suite)

Les acquisitions en 2022 consistaient en la quote-part de la société d'un paiement relatif à une option de 8 348 \$ (6 250 \$ US) effectué conformément à la convention d'option de mai 2020. Au 31 décembre 2022, la société avait radié les actifs de prospection et d'évaluation accumulés de 16 273 \$ liés au projet NW Extension en raison de résultats de prospection décevants.

8. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le 1^{er} octobre 2023, la société a conclu un contrat de location de deux ans visant des locaux à bureaux situés à Georgetown, au Guyana. Conformément aux dispositions d'IFRS 16, la société a comptabilisé en 2023 un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante d'un montant de 88 007 \$.

Le 1^{er} octobre 2022, la société a conclu un contrat de location de cinq ans visant des locaux à bureaux situés à Longueuil, au Québec et, le 1^{er} novembre 2022, elle a conclu un contrat de location de deux ans visant des bureaux situés à Georgetown, au Guyana. Conformément aux dispositions d'IFRS 16, la société a comptabilisé en 2022 un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante d'un montant de 724 072 \$. Aux termes du contrat de location des locaux à bureaux de Longueuil, au Québec, la société a reçu un avantage incitatif de 97 700 \$, qui a été porté en diminution de l'actif au titre du droit d'utilisation (note 6).

Le tableau qui suit fait état du solde des obligations locatives au 31 décembre 2023, comptabilisées conformément aux dispositions d'IFRS 16 *Contrats de location*, au moyen d'un taux d'actualisation de 12 % :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	725 149	137 322
Obligations locatives — location de locaux à bureaux	88 007	724 072
Annulation d'un contrat de location	-	(18 644)
Charge de désactualisation	77 811	32 289
Remboursement d'obligations locatives	(262 284)	(147 369)
Incidence du change	(3 650)	(2 521)
Solde à la clôture de l'exercice	625 033	725 149
Partie courantes des obligations locatives	201 671	185 131
Partie non courante des obligations locatives	423 362	540 018
	625 033	725 149

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

9. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant obtenu par application du taux d'imposition canadien combiné prévu par la loi en raison des éléments suivants :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
	\$	\$
Perte nette avant impôt sur le résultat	(59 158 975)	(26 667 440)
Impôt calculé selon le taux d'imposition s'appliquant à la société au Canada (26,50 %)	(15 677 128)	(7 066 872)
Incidence du taux d'imposition dans les territoires étrangers	764 814	275 222
Incidence du taux d'imposition sur le solde d'impôt différé	13 936	10 007
Dépenses non déductibles	1 471 161	782 547
Actifs d'impôt non comptabilisés	13 468 133	6 174 088
Perte de change comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	(6 796)	(118 315)
Autres	(34 120)	(56 677)
Charge d'impôt sur le résultat	-	-

Les différences temporaires déductibles non comptabilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé sont indiquées dans les tableaux ci-dessous. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'égard de ces éléments puisqu'il n'est pas probable que la société puisse générer un bénéfice imposable futur suffisant pour utiliser les avantages s'y rapportant.

	31 décembre 2023				
	Guyane	Guyane	États-Unis	Canada	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital	150 328 545	20 523 743	16 779 749	32 988 230	220 620 267
Reports prospectifs de pertes en capital	321 593	-	14 915 913	9 696 100	24 933 606
Immobilisations corporelles	33 948	-	-	256 810	290 758
Actifs de prospection et d'évaluation	964 316	1 670 022	-	17 349 791	19 984 129
Frais d'émission d'actions	-	-	-	5 136 355	5 136 355
Autres	-	-	-	139 682	139 682
	151 648 402	22 193 765	31 695 662	65 566 968	271 104 797

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

9. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	31 décembre 2022				
	Guyana	Guyana Française	États-Unis	Canada	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital	106 724 314	20 269 850	16 779 749	27 878 771	171 652 684
Reports prospectifs de pertes en capital	329 325	-	14 915 913	7 891 919	23 137 157
Immobilisations corporelles	30 675	-	-	276 852	307 527
Actifs de prospection et d'évaluation	990 961	1 650 840	-	17 349 791	19 991 592
Frais d'émission d'actions	-	-	-	3 152 561	3 152 561
Autres	-	-	-	139 682	139 682
	108 075 275	21 920 690	31 695 662	56 689 576	218 381 203

La société dispose au Canada de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'un montant de 32 988 230 \$, qui peuvent servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices à venir et qui expirent à diverses dates allant de 2025 à 2043. Au 31 décembre 2023, la filiale entièrement détenue au Guyana avait également des reports prospectifs de pertes de 150 328 545 \$, qui sont disponibles indéfiniment pour réduire le bénéfice imposable d'exercices à venir.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION

Autorisé et émis

Un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries.

Au 31 décembre 2023, il y avait 1 228 910 756 actions ordinaires émises et en circulation et 66 457 764 bons de souscription en cours (995 469 835 actions ordinaires émises et en circulation et 145 474 686 bons de souscription en cours au 31 décembre 2022).

Émission de titres

Le 25 septembre 2023, la société a conclu un placement par voie de prise ferme au moyen d'un prospectus dans le cadre duquel elle a émis 152 200 000 actions ordinaires au prix de 0,46 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut de 70 012 000 \$. Les honoraires des preneurs fermes et les autres frais d'émission d'actions ont totalisé 3 539 958 \$, ce qui a donné lieu à un produit net de 66 472 042 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a émis i) 79 016 922 actions ordinaires à l'exercice de 79 016 922 bons de souscription d'actions, pour un produit de 15 056 548 \$; ii) 2 163 999 actions ordinaires à l'exercice de 2 163 999 options sur actions, pour un produit de 332 573 \$; et iii) 60 000 actions ordinaires au rachat d'un montant équivalent d'UAR.

Le 8 juillet 2022, la société a réalisé un placement privé par voie de prise ferme (la « prise ferme ») d'unités de la société (les « unités ») par l'entremise d'un consortium de preneurs fermes (les « preneurs fermes »). Simultanément à la prise ferme, la société a conclu un placement privé d'unités sans intermédiaire selon les mêmes modalités que les unités émises et vendues dans le cadre de la prise ferme (le « financement concomitant » et, collectivement avec la prise ferme, le « placement »). Dans le cadre du placement, la société a émis 141 648 349 unités au prix de 0,26 \$ chacune, ce qui lui a rapporté un produit brut de 36 828 571 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire du capital de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires de la société (chaque bon de souscription entier, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,39 \$ l'action jusqu'au 8 juillet 2024, sous réserve que, si le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société à la TSXV ou à toute autre bourse sur laquelle les actions ordinaires sont négociées est égal ou supérieur à 0,55 \$ pendant une période de 10 jours de bourse consécutifs, la société peut choisir de devancer l'expiration des bons de souscription à son gré. La juste valeur des actions ordinaires a été calculée en utilisant le cours de l'action à la TSXV à la date d'émission, et la juste valeur des bons de souscription a été estimée à 0,04 \$ par bon de souscription au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur un arbre binomial, en tenant compte des hypothèses suivantes : une durée prévue de 2 ans, un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 3,26 %, un taux de volatilité moyen pondéré de 95 % et un facteur de dividende de 0 %. Un montant de 2 628 765 \$ a été attribué aux bons de souscription d'actions et inclus dans le surplus d'apport. Les honoraires des preneurs fermes et les autres frais d'émission d'actions se sont élevés à 2 316 396 \$.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Émission de titres (suite)

Le 24 février 2022, la société a réalisé un placement privé d'actions ordinaires par voie de prise ferme (le « placement ») par l'entremise d'un consortium de preneurs fermes. Dans le cadre de ce placement, la société a émis 65 715 349 actions ordinaires au prix de 0,175 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut de 11 500 186 \$. Les honoraires des preneurs fermes et les autres frais d'émission d'actions se sont élevés à 918 013 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a émis i) 36 089 663 actions ordinaires à l'exercice de 36 089 663 bons de souscription d'actions, pour un produit de 4 946 159 \$; ii) 13 917 668 actions ordinaires à l'exercice de 13 917 668 options sur actions, pour un produit de 1 499 843 \$; et iii) 1 216 316 actions ordinaires au rachat d'un montant équivalent d'unités d'actions restreintes.

Bons de souscription d'actions

Le 8 juillet 2022, en guise de contrepartie pour les services rendus par les preneurs fermes dans le cadre de la prise ferme, la société a émis en faveur des preneurs fermes un total de 7 058 900 bons de souscription de courtier incessibles. Chaque bon de souscription de courtier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,26 \$ l'action jusqu'au 8 juillet 2024. La juste valeur de chaque bon de souscription a été estimée à 0,11 \$ au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes, en tenant compte des hypothèses suivantes : durée prévue de 2 ans, un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 3,27 %, un taux de volatilité moyen pondéré de 83 % et un facteur de dividende de 0 %. La juste valeur estimative des bons de souscription, d'un montant de 796 721 \$, a été présentée à titre de frais d'émission d'actions.

Le 24 février 2022, dans le cadre du placement privé par voie de prise ferme conclu à la même date, la société a émis en faveur des preneurs fermes un total de 3 894 064 bons de souscription incessibles. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société au prix d'exercice de 0,175 \$ l'action jusqu'au 24 février 2024. La juste valeur de chaque bon de souscription a été estimée à 0,13 \$ par bon de souscription en appliquant le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes et en tenant compte des hypothèses suivantes : une durée prévue de 2 ans, un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 1,50 %, un taux de volatilité moyen pondéré de 96 % et un facteur de dividende de 0 %. La juste valeur estimative des bons de souscription, d'un montant de 516 080 \$, a été présentée à titre de frais d'émission d'actions.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Bons de souscription d'actions (suite)

La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques sur les fluctuations du cours de l'action de la société au cours de la durée de vie prévue des bons de souscription.

Les tableaux qui suivent font état de l'activité liée aux bons de souscription d'actions en 2023 et en 2022 :

Date d'attribution	Nombre de bons de souscription			Échus	Nombre de bons de souscription		Prix par action	Date d'échéance
	31 décembre 2022	Attribués	Exercés		31 décembre 2023			
							\$	
27 mars 2020	6 700 000	-	(6 700 000)	-	-	-	-	-
18 mai 2021	30 887 037	-	(30 887 037)	-	-	-	-	-
16 décembre 2021	26 110 511	-	(26 110 511)	-	-	-	-	-
24 février 2022	3 894 064	-	(2 531 141)	-	1 362 923	0,175		24 février 2024
8 juillet 2022	70 824 174	-	(7 847 003)	-	62 977 171	0,39		8 juillet 2024
8 juillet 2022	7 058 900	-	(4 941 230)	-	2 117 670	0,26		8 juillet 2024
	145 474 686	-	(79 016 922)	-	66 457 764	0,38		

Date d'attribution	Nombre de bons de souscription			Échus	Nombre de bons de souscription		Prix par action	Date d'échéance
	31 décembre 2021	Attribués	Exercés		31 décembre 2022			
							\$	
27 mars 2020	6 700 000	-	-	-	6 700 000	0,20		27 mars 2023
6 août 2020	21 579 663	-	(20 954 663)	(625 000)	-	-		-
6 août 2020	4 192 500	-	(4 192 500)	-	-	-		-
18 mai 2021	34 137 037	-	(3 250 000)	-	30 887 037	0,12		18 mai 2023
16 décembre 2021	33 803 011	-	(7 692 500)	-	26 110 511	0,20		23 décembre 2023
24 février 2022	-	3 894 064	-	-	3 894 064	0,175		24 février 2024
8 juillet 2022	-	70 824 174	-	-	70 824 174	0,39		8 juillet 2024
8 juillet 2022	-	7 058 900	-	-	7 058 900	0,26		8 juillet 2024
	100 412 211	81 777 138	(36 089 663)	(625 000)	145 474 686	0,28		

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La société a deux régimes de rémunération fondée sur des actions, soit le régime d'options sur actions (le « régime d'options de 2004 ») et le régime d'unités d'actions restreintes et d'unités liées au rendement (le « régime d'unités »).

Les actionnaires de la société ont approuvé et adopté le régime d'options de 2004 à l'intention des employés, des dirigeants, des administrateurs et des consultants de la société et de ses sociétés affiliées. Le conseil d'administration a délégué la responsabilité de superviser le régime d'options de 2004 au comité de rémunération et de gouvernance de la société (le « comité de rémunération »). Le comité de rémunération peut déterminer le délai d'acquisition des droits sous-jacents aux options. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV le dernier jour de bourse précédant la date de l'attribution. La durée des options est déterminée par le comité de rémunération, mais elle ne peut être supérieure à cinq ans.

Le régime d'unités, adopté en septembre 2018, énonce les modalités et conditions selon lesquelles des unités d'actions restreintes et des unités d'actions liées au rendement peuvent être émises en faveur des dirigeants, des administrateurs, des employés clés et des consultants. Le 9 juin 2022, les actionnaires de la société ont approuvé certaines modifications au régime d'unités, notamment une augmentation du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission dans le cadre du régime d'unités pour le porter à 16 000 000.

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options de 2004, combiné au nombre d'actions pouvant être émises dans le cadre du régime d'unités, ne peut en aucun cas excéder 10 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation.

Options sur actions

Le tableau qui suit présente l'activité liée aux options sur actions :

	Exercice clos le 31 décembre 2023		Exercice clos le 31 décembre 2022	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En circulation à l'ouverture de l'exercice	36 822 332	0,24	28 356 667	0,14
Attribuées	22 675 000	0,39	23 050 000	0,29
Exercées	(2 163 999)	(0,15)	(13 917 668)	(0,11)
Échues	-	-	(666 667)	(0,22)
En circulation à la clôture de l'exercice	57 333 333	0,30	36 822 332	0,24

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Options sur actions (suite)

Le 16 mars 2023, la société a attribué 21 075 000 options sur actions à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Les options sur actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,38 \$ l'action. Les droits sous-jacents aux options sur actions attribuées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le 28 août 2023, la société a attribué 1 000 000 d'options sur actions à un dirigeant. Les options sur actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,51 \$ l'action. Les droits sous-jacents aux options sur actions attribuées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le 5 octobre 2023, la société a attribué 600 000 options sur actions à ses employés et consultants. Les options sur actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,42 \$ l'action. Les droits sous-jacents aux options sur actions octroyées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le cours moyen pondéré de l'action au moment de l'exercice des 2 163 999 options sur actions était de 0,47 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le 7 janvier 2022, la société a attribué 750 000 options sur actions à un consultant. Les options sur actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,15 \$ l'action. Les droits sous-jacents aux options sur actions attribuées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le 1^{er} mars 2022, la société a attribué 16 500 000 options sur actions à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Les options sur actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,26 \$ l'action. Les droits sous-jacents aux options sur actions attribuées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le 9 juin 2022, la société a attribué 100 000 options sur actions à un consultant. Les options sur actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,27 \$ l'action. Les droits sous-jacents aux options sur actions attribuées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le 26 septembre 2022, la société a attribué 3 500 000 options sur actions à un administrateur et à des dirigeants. Les options sur actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,35 \$ l'action. Les droits sous-jacents aux options sur actions attribuées s'acquerront sur une période de deux ans.

Le 28 novembre 2022, la société a attribué 2 200 000 options sur actions à un dirigeant et à un employé. Les options sur actions ont une durée de cinq ans et peuvent être exercées au prix de 0,44 \$ l'action. Les droits sous-jacents aux options sur actions attribuées s'acquerront sur une période de deux ans.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Options sur actions (suite)

Le cours moyen pondéré de l'action au moment de l'exercice des 13 917 668 options sur actions était de 0,27 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le tableau qui suit présente sommairement les options sur actions attribuées et les données utilisées lors de l'application du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques sur les fluctuations du cours de l'action de la société au cours de la durée de vie prévue des options sur actions. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options sur actions attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Nombre d'options sur actions attribuées au cours de la période	22 675 000	23 050 000
Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	0,39	0,29
Cours moyen pondéré à la date d'attribution (\$)	0,39	0,29
Durée de vie prévue des options sur actions (en nombre d'années)	5,0	5,0
Durée de la période d'acquisition des droits (en nombre d'années)	2,0	2,0
Volatilité attendue (%)	80	81
Taux d'intérêt sans risque (%)	3,1	2,0
Dividende (%)	-	-
Moyenne pondérée de la juste valeur à a date d'attribution (selon le modèle de Black-Scholes) (\$)	0,26	0,19

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Options sur actions (suite)

Le tableau qui suit fait état des options sur actions émises et en circulation au 31 décembre 2023 :

Date d'émission	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice \$	Durée de vie contractuelle restante (en années)	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice des options exerçables \$
19 août 2019	5 520 000	0,27	0,6	5 520 000	0,27
19 juin 2020	600 000	0,13	1,5	600 000	0,13
16 août 2021	6 188 333	0,08	2,6	6 188 333	0,08
7 janvier 2022	750 000	0,15	3,0	500 000	0,15
1 ^{er} mars 2022	15 800 000	0,26	3,2	10 533 333	0,26
9 juin 2022	100 000	0,27	3,4	66 667	0,27
26 septembre 2022	3 500 000	0,35	3,7	2 333 333	0,35
28 novembre 2022	2 200 000	0,44	3,9	1 466 667	0,44
16 mars 2023	21 075 000	0,38	4,2	7 025 000	0,44
28 août 2023	1 000 000	0,51	4,7	333 333	0,51
5 octobre 2023	600 000	0,42	4,8	200 000	0,44
	57 333 333	0,30	3,3	34 766 666	0,27

Le tableau qui suit fait état des options sur actions émises et en circulation au 31 décembre 2022 :

Date d'émission	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice \$	Durée de vie contractuelle restante (en années)	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice des options exerçables \$
4 janvier 2018	764 000	0,16	0,0	764 000	0,16
19 août 2019	5 520 000	0,27	1,6	5 520 000	0,27
19 juin 2020	600 000	0,13	2,5	600 000	0,13
16 août 2021	6 921 666	0,08	3,6	4 614 444	0,08
18 novembre 2021	166 666	0,13	3,9	111 111	0,13
7 janvier 2022	750 000	0,15	4,0	250 000	0,15
1 ^{er} mars 2022	16 300 000	0,26	4,2	5 433 333	0,26
9 juin 2022	100 000	0,27	4,4	33 333	0,27
26 septembre 2022	3 500 000	0,35	4,7	1 166 667	0,35
28 novembre 2022	2 200 000	0,44	4,9	733 333	0,44
	36 822 332	0,24	3,7	19 226 221	0,22

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Unités d'actions restreintes (« UAR »)

Le tableau qui suit présente sommairement l'activité liée aux UAR :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
	Nombre	Nombre
UAR à l'ouverture de l'exercice	60 000	1 306 316
Rachetées	(60 000)	(1 216 316)
Échues	-	(30 000)
UAR à la clôture de l'exercice	-	60 000

La juste valeur des UAR est comptabilisée à titre de rémunération fondée sur des actions, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Le charge de rémunération totale est comptabilisée sur toute la durée de la période d'acquisition des droits

Charge de rémunération fondée sur des actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions de 5 418 827 \$ (2 946 986 \$ en 2022).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions liées aux UAR de néant (489 \$ en 2022).

12. DÉPENSES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les dépenses de prospection et d'évaluation engagées par la société s'établissent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
	\$	\$
Salaires et honoraires	5 428 278	3 497 937
Forage et analyses	30 619 797	14 387 624
Études et géophysique	7 417 764	959 327
Coûts de campement	2 327 623	1 204 542
Transport et déplacements	1 732 425	1 118 711
Fournitures de terrain	808 707	376 159
Frais de concessions	11 262	16 410
Autres	1 043 555	859 360
	49 389 411	22 420 070

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

13. FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

Les frais de gestion et d'administration engagés par la société s'établissent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
	\$	\$
Salaires et honoraires de consultation	3 540 566	2 642 091
Honoraires de professionnels	1 006 765	167 987
Frais de bureau et autres	265 258	162 110
Relations avec les investisseurs et frais de déplacement	875 763	445 726
Coûts liés au statut d'émetteur assujetti	173 481	104 634
	5 861 833	3 522 548

14. RÈGLEMENT D'UNE CONTREPARTIE ÉVENTUELLE

En février 2017, la société a vendu son projet d'exploitation du manganèse Matthews Ridge à Bosai Minerals Group Co. (« Bosai »). La société avait reçu un paiement de 5 millions de dollars américains à la clôture. Bosai devait également verser à la société une contrepartie éventuelle d'un montant pouvant atteindre 5 millions de dollars américains lorsque la mine entrerait en production, au taux de 2,00 \$ US par tonne de concentré de manganèse ou de minerai expédié à partir du projet. Ces paiements devaient être réglés trimestriellement. La société n'avait pas précédemment comptabilisé cette contrepartie éventuelle. En août 2022, après le début de la production au projet Matthews Ridge, la société et Bosai ont convenu de régler la contrepartie éventuelle supplémentaire par un paiement unique de 3 060 307 \$ (2 350 000 \$ US), que la société a reçu. Le montant du règlement a été présenté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme un règlement d'une contrepartie éventuelle dans les états consolidés du résultat global.

15. PERTE PAR ACTION

Le calcul de la perte de base et diluée par action pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est fondé sur la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires de 59 158 975 \$ (perte nette de 26 667 440 \$ en 2022) et sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 1 073 223 572 (899 999 341 en 2022).

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

16. INFORMATION SECTORIELLE

La société ne compte qu'un seul secteur opérationnel à présenter, à savoir celui de l'acquisition et de la prospection de propriétés minières situées dans la région du bouclier guyanais, en Amérique du Sud. Les actifs se répartissent comme suit :

31 décembre 2023

	Canada	Guyana	Guyane française	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs courants	73 136 031	903 944	17 256	74 057 231
Immobilisations corporelles	393 380	1 112 472	-	1 505 852
Actifs de prospection et d'évaluation	-	1 218 068	-	1 218 068
Total des actifs	73 529 411	3 234 484	17 256	76 781 151

31 décembre 2022

	Canada	Guyana	Guyane française	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs courants	43 695 265	514 378	33 824	44 243 467
Immobilisations corporelles	504 678	735 657	27 809	1 268 144
Actifs de prospection et d'évaluation	-	1 240 583	-	1 240 583
Total des actifs	44 199 943	2 490 618	61 633	46 752 194

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

17. INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement s'établissent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
	\$	\$
Taxes de vente à recevoir	(162 760)	(45 832)
Intérêts à recevoir	(242 944)	(280 233)
Autres débiteurs	(20 718)	35 890
Charges payées d'avance et acomptes	(595 845)	(86 641)
Comptes créditeurs et charges à payer	2 089 535	1 522 243
Montant à payer à Barrick	(164 924)	100 430
	902 344	1 245 857

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Produit financier reçu pris en compte dans les activités d'exploitation	2 010 068	751 262
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	200 000	-
Obligations locatives incluses dans les immobilisations corporelles	88 007	724 072
Juste valeur des bons de souscription attribués	-	1 312 801
Rachat d'UAR	4 200	328 403

18. GESTION DU CAPITAL

La société définit le capital qu'elle gère comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires. Au chapitre de la gestion du capital, les objectifs de la société sont a) d'assurer sa continuité d'exploitation; b) de faire croître la valeur de ses actifs; et c) de procurer un rendement optimal aux actionnaires. En vue d'atteindre ces objectifs, la société ciblera des projets de prospection appropriés, accroîtra la valeur de ces projets et, ultimement, les amènera au stade de la production ou tirera un produit suffisant de leur vente. Au 31 décembre 2023, le capital total sous gestion s'élevait à 70 155 275 \$ (42 085 553 \$ au 31 décembre 2022).

Les projets de la société en sont actuellement au stade de la prospection. Par conséquent, la société dépend d'un financement externe pour financer ses activités. Le montant et le moment d'obtention du financement additionnel requis dépendront en partie de la conjoncture des marchés des capitaux et de la performance des activités de la société. Aucune modification n'a été apportée à l'approche de la société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, la société n'était assujettie à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société procède à un examen détaillé des divers risques financiers auxquels elle est exposée et évalue l'incidence de ces risques ainsi que la probabilité qu'ils surviennent. Lorsqu'ils sont jugés importants, ces risques sont examinés et surveillés par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune modification n'a été apportée aux objectifs, aux politiques ou aux processus financiers de la société.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La capacité de la société à poursuivre son exploitation est tributaire de la capacité de la direction à réunir les fonds requis pour poursuivre ses activités d'exploitation étant donné que la société génère ses flux de trésorerie au moyen de ses activités de financement (note 1).

Au 31 décembre 2023, les échéances contractuelles des passifs financiers et des obligations locatives de la société se présentaient comme suit :

	Valeur comptable	Montant du règlement	Moins d'un an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 et 3 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes créditeurs et charges à payer	6 000 843	6 000 843	6 000 843	-	-
Obligations locatives	625 033	757 084	263 985	208 767	162 476
	6 625 876	6 757 927	6 264 828	208 767	162 476

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt auquel la société est exposée découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les dépôts à terme portent intérêt à des taux variables. D'après la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les dépôts à terme détenus au 31 décembre 2023, une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt aurait fait varier le résultat net et les capitaux propres de 723 000 \$ (438 000 \$ au 31 décembre 2022).

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de change

Dans le cours normal des activités, la société est exposée à un risque de change en raison des transactions commerciales qu'elle conclut dans une autre monnaie que les monnaies fonctionnelles respectives de chacune des entités du groupe consolidé. La société n'a conclu aucun contrat dérivé afin de gérer ce risque. La majeure partie des transactions liées aux activités de la société au Guyana sont libellées en dollars guyanais et en dollars américains. L'entité consolidée cherche à minimiser l'exposition au risque de change en surveillant les cours de change et en concluant des transactions en monnaies étrangères qui maximisent sa position. Le conseil d'administration estime que cette politique est appropriée, compte tenu de la taille de l'entité consolidée, de son stade d'exploitation, de sa situation financière et de l'approche du conseil d'administration en matière de gestion des risques.

Au 31 décembre 2023, les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères se composaient d'un montant de trésorerie de 6 832 383 \$ (3 153 770 \$ au 31 décembre 2022), de charges payées d'avance et d'acomptes de 551 513 \$ (54 723 \$ au 31 décembre 2022), de comptes créditeurs et charges à payer de 3 744 614 \$ (2 668 466 \$ au 31 décembre 2022) et d'un montant à payer à Barrick de néant (164 494 \$ au 31 décembre 2022). Une augmentation ou une diminution de 10 % du cours de change des monnaies étrangères par rapport à celui du dollar canadien utilisé pour convertir le solde des instruments financiers de la société au 31 décembre 2023 aurait une incidence d'environ 364 000 \$ (38 000 \$ au 31 décembre 2022).

Risque de crédit

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers qu'elle détient. Au 31 décembre 2023, les actifs financiers de la société qui l'exposaient à un risque de crédit totalisaient 73 360 000 \$ et se composaient principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, des intérêts à recevoir et des autres débiteurs et acomptes. Afin d'atténuer l'exposition au risque de crédit (qui est jugé faible), la société a mis en place une politique visant à s'assurer que les contreparties démontrent une solvabilité minimale acceptable et à garantir la liquidité des fonds disponibles. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les dépôts à terme de la société sont détenus auprès de grandes institutions financières basées au Canada et le risque de crédit des autres actifs financiers est jugé faible.

Risque d'ordre politique

La société mène ses activités de prospection en Amérique du Sud. Ces activités peuvent être exposées à des risques d'ordre politique ou économique ou à d'autres risques qui pourraient avoir des répercussions sur les activités de prospection et de mise en valeur de la société, ainsi que sur sa situation financière future.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions conclues entre la société et ses parties liées, autres que les filiales qui sont entièrement consolidées, sont décrites ci-après. Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées. À moins d'indication contraire, aucune de ces transactions n'était assujettie à des modalités ou conditions particulières. Aucune garantie n'a été fournie dans le cadre de ces transactions.

Rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants de la société

La rémunération attribuée aux administrateurs et aux principaux dirigeants, y compris le président et chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef des finances, s'établit comme suit

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
	\$	\$
Salaires et honoraires de consultation	2 886 535	1 725 044
Rémunération fondée sur des actions	3 953 385	2 382 127
	6 839 920	4 107 171

Au 31 décembre 2023, les comptes créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de néant dû à un dirigeant de la société (134 391 \$ au 31 décembre 2022).

Les ententes conclues entre la société et ses dirigeants renferment des dispositions relatives au licenciement sans motif valable et des dispositions relatives au changement de contrôle. Si tous les dirigeants de la société avaient été licenciés sans motif valable au 31 décembre 2023, la société aurait dû verser à ses dirigeants un montant total de 5 305 000 \$ et, si un changement de contrôle était survenu au 31 décembre 2023, la société aurait dû verser à ses dirigeants un montant total de 7 010 000 \$.

Reunion Gold Corporation

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Regroupement de Reunion Gold et de G Mining Ventures Corp.

Le 22 avril 2024, la société a annoncé qu'elle avait conclu avec G Mining Ventures Corp. (« GMIN ») un accord définitif (l'« accord ») aux termes duquel une société mère nouvellement constituée (la « nouvelle GMIN ») acquerra toutes les actions émises et en circulation de GMIN et de Reunion Gold dans le cadre d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal (la « transaction »). Aux termes de l'accord, les actionnaires de GMIN et de Reunion Gold auront le droit de recevoir des actions ordinaires de la nouvelle GMIN créée pour réaliser la transaction. Le nombre d'actions ordinaires émises par la nouvelle GMIN en faveur des actionnaires de GMIN et de Reunion Gold sera équivalent au regroupement des actions de la société combinée réalisé selon un ratio de 4 pour 1 à la clôture de la transaction, ce qui se traduira par l'émission de 0,25 action ordinaire de la nouvelle GMIN pour chaque action ordinaire de GMIN et de 0,07125 action ordinaire de la nouvelle GMIN pour chaque action ordinaire de Reunion Gold (le « ratio d'échange »). De plus, les actionnaires de Reunion Gold recevront des actions ordinaires d'une société d'exploration aurifère nouvellement créée (« SpinCo ») qui détiendra tous les actifs de Reunion Gold autres qu'Okou Ouest. GMIN a accepté de financer SpinCo à hauteur de 15 millions de dollars.

La transaction sera soumise à l'approbation d'au moins 66 2/3 % des votes exprimés par les actionnaires de GMIN ainsi que, dans la mesure requise par la loi applicable, à l'approbation d'une majorité simple d'actionnaires désintéressés, votant lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de GMIN, et à au moins 66 2/3 % des votes exprimés par les actionnaires de Reunion Gold, 66 2/3 % des votes exprimés par les actionnaires et les détenteurs d'options de Reunion Gold, votant ensemble comme une seule catégorie, ainsi que, dans la mesure requise par la loi applicable, l'approbation d'une majorité simple d'actionnaires désintéressés, votant lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de titres de Reunion Gold. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au troisième trimestre de 2024, sous réserve de l'obtention des approbations requises des porteurs de titres, des tribunaux et de la TSX, ainsi que du respect d'autres conditions de clôture habituelles pour les transactions de cette nature. L'accord prévoit des protections réciproques et une indemnité de résiliation réciproque de 31,2 millions de dollars payable dans certaines circonstances.



REUNION GOLD CORPORATION
(TSXV : RGD)

RAPPORT DE GESTION

**POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2023**



REUNION GOLD CORPORATION

RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le présent rapport de gestion (le « **rapport de gestion** ») de Reunion Gold Corporation (« **Reunion Gold** ») et de ses filiales (collectivement, la « **société** »), couvre les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 et doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes annexes de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (les « **états financiers consolidés de 2023 et de 2022** »). Les états financiers consolidés de 2023 et de 2022 ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « **normes IFRS de comptabilité** ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« **IASB** »).

Le présent rapport de gestion a été établi en date du 25 avril 2024.

Tous les résultats financiers inclus dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Description des activités

Reunion Gold est une société canadienne dont les activités consistent principalement en l'acquisition, en la prospection et en la mise en valeur de propriétés minières situées dans la région du bouclier guyanais en Amérique du Sud. Son projet phare est le projet Oko Ouest mené au Guyana, dont elle détient la propriété exclusive.

Les actions ordinaires de Reunion Gold se négocient à la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** ») sous le symbole RGD et sur la plateforme OTCQX sous le symbole « **RGDFF** ».

À la date du présent rapport de gestion, la société disposait d'environ 56 millions de dollars en trésorerie, en équivalents de trésorerie et en dépôts à terme et avait 1 240 900 729 actions ordinaires émises et en circulation.

Regroupement de Reunion Gold et de G Mining Ventures Corp.

Le 22 avril 2024, Reunion Gold a annoncé qu'elle avait conclu avec G Mining Ventures Corp. (« **GMIN** »), une société cotée en bourse dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « **TSX** »), un accord définitif (l'« **accord de regroupement** ») visant à regrouper les deux sociétés (la « **transaction** »). Aux



termes de l'accord de regroupement, les actionnaires de GMIN et de Reunion Gold auront le droit de recevoir des actions ordinaires d'une société mère nouvellement constituée (la « **nouvelle GMIN** ») d'un nombre équivalent à l'émission de 0,285 action ordinaire de GMIN pour chaque action ordinaire de Reunion Gold. De plus, les actionnaires de Reunion Gold recevront des actions ordinaires d'une société d'exploration aurifère nouvellement créée (« **SpinCo** »), qui détiendra tous les actifs de Reunion Gold autres qu'Okou Oest.

Les actionnaires de Reunion Gold recevront une contrepartie estimée à 0,65 \$ par action ordinaire de Reunion Gold, ce qui représente une valeur nette réelle estimative de 875 millions de dollars, selon le cours de clôture des actions ordinaires de GMIN à la TSX le 19 avril 2024, compte non tenu de la valeur de la contrepartie de SpinCo. Ce montant représente une prime de 29 % selon le cours de clôture et le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 10 jours des actions de GMIN et de Reunion Gold à la TSX et à la TSXV respectivement, le 19 avril 2024, compte non tenu de la valeur de SpinCo.

Sommaire de la transaction

La transaction sera réalisée conformément à un plan d'arrangement approuvé par le tribunal (l'« **arrangement** ») en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Dans le cadre de l'arrangement, la nouvelle GMIN acquerra toutes les actions émises et en circulation de GMIN et de Reunion Gold. La nouvelle GMIN, dont la dénomination sera remplacée par G Mining Ventures Corp., fera une demande d'inscription à la TSX.

Le nombre d'actions ordinaires émises par la nouvelle GMIN en faveur des actionnaires de GMIN et de Reunion Gold sera équivalent au regroupement des actions de la société combinée réalisé selon un ratio de 4 pour 1 à la clôture de la transaction, ce qui se traduira par l'émission de 0,25 action ordinaire de la nouvelle GMIN pour chaque action ordinaire de GMIN et de 0,07125 action ordinaire de la nouvelle GMIN pour chaque action ordinaire de Reunion Gold.

Reunion Gold aura le droit de nommer deux membres au conseil d'administration de la nouvelle GMIN, en plus de nommer l'administrateur commun, David Fennell, au rôle nouvellement créé de vice-président du conseil d'administration. Le conseil d'administration de la nouvelle GMIN devrait se composer d'un total de dix membres (cinq candidats de GMIN, trois candidats de Reunion Gold et deux candidats de La Mancha Investments S.à r.l.), y compris Louis Gignac en tant que président du conseil d'administration et Louis-Pierre Gignac en tant qu'administrateur, président et chef de la direction.

Une fois la transaction conclue, les actionnaires actuels de GMIN et de Reunion Gold détiendront respectivement environ 57 % et 43 % de l'entité regroupée sur une base entièrement diluée et dans le cours avant le financement concomitant de 50 millions de dollars américains, et l'entité regroupée et les actionnaires de Reunion Gold détiendront respectivement 19,9 % et 80,1 % des actions ordinaires en circulation de SpinCo.



SpinCo se concentrera sur l'acquisition et la prospection de propriétés minières aurifères au Guyana, en dehors d'une zone d'intérêt de 20 km autour d'Okou Owest, et au Suriname. GMIN a accepté de financer SpinCo à hauteur de 15 millions de dollars et, en retour, l'entité regroupée obtiendra une participation de 19,9 % dans SpinCo. L'entité regroupée et SpinCo concluront une convention de droits des investisseurs aux termes de laquelle l'entité regroupée se verra accorder les droits habituels et imposer les restrictions d'usage pour une transaction de cette nature, y compris le droit de nommer un administrateur au conseil d'administration de SpinCo.

La transaction sera soumise à l'approbation d'au moins 66 2/3 % des votes exprimés par les actionnaires de GMIN ainsi que, dans la mesure requise par la loi applicable, à l'approbation d'une majorité simple d'actionnaires désintéressés, votant lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de GMIN, et à au moins 66 2/3 % des votes exprimés par les actionnaires de Reunion Gold, 66 2/3 % des votes exprimés par les actionnaires et les détenteurs d'options de Reunion Gold, votant ensemble comme une seule catégorie, ainsi que, dans la mesure requise par la loi applicable, l'approbation d'une majorité simple d'actionnaires désintéressés, votant lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de titres de Reunion Gold (l'« **assemblée de Reunion Gold** »). La clôture de la transaction devrait avoir lieu au troisième trimestre de 2024, sous réserve de l'obtention des approbations requises des porteurs de titres, des tribunaux et de la TSX, ainsi que du respect d'autres conditions de clôture habituelles pour les transactions de cette nature.

La description ci-dessus de la transaction constitue uniquement un résumé et n'est pas complète, et elle doit être lue intégralement à la lumière du texte complet de l'accord de regroupement (y compris le plan d'arrangement s'y rattachant), lequel a été déposé sur SEDAR+ à la date du présent document et peut être consulté sous le profil de Reunion Gold à l'adresse www.sedarplus.ca. Reunion Gold déposera et enverra aux actionnaires de Reunion Gold la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et les documents relatifs à l'assemblée de Reunion Gold (la « **circulaire de Reunion Gold** ») avant la tenue de celle-ci. La circulaire de Reunion Gold fournira des informations supplémentaires concernant l'arrangement et d'autres questions qui seront abordées lors de l'assemblée de Reunion Gold, et les actionnaires de Reunion Gold sont invités à lire attentivement l'ensemble des informations contenues dans la circulaire de Reunion Gold, une fois celle-ci disponible, et à les prendre en considération.

Faits saillants de 2023

- M. Richard Howes s'est joint à la société en tant que président et chef de la direction avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023.
- En février 2023, la société a fait appel à G Services Miniers Inc. (« **GSM** ») pour la prestation de services d'ingénierie et de gestion de projets pour son projet Okou Owest.



- Le 13 juin 2023, la société a annoncé une première estimation des ressources minérales (l'« **ERM** ») dans la zone Kairuni du projet Oko Ouest, mené au Guyana. L'ERM de la mine à ciel ouvert comprenait des ressources minérales indiquées de 2,5 millions d'onces d'or d'une teneur de 1,84 gramme par tonne d'or (« **g/t Au** ») ainsi que des ressources minérales présumées de 1,8 millions d'onces d'or d'une teneur de 2,02 g/t Au.
- Le 16 août 2023, la société a déposé un prospectus simplifié de base (le « **prospectus** ») dans chacune des provinces du Canada, à l'exception du Québec. Le prospectus permet à la société d'offrir des actions ordinaires, des bons de souscription, des reçus de souscription, des titres de créance ou toute combinaison de ces titres d'une valeur d'au plus 300 millions de dollars au cours d'une période de 25 mois.
- Le 28 août 2023, le conseil d'administration a nommé M. Keith Boyle au poste de chef de l'exploitation de la société.
- Le 25 septembre 2023, la société a conclu un placement public d'actions ordinaires par voie de prise ferme pour un montant de 70 millions de dollars.
- En octobre 2023, la société a embauché M. Bjorn Jeune en tant que directeur national de la société au Guyana.
- En décembre 2023, à la suite d'une demande d'instance déposée par Barrick Gold Corporation (« **Barrick** ») en février 2023, Reunion Gold et Barrick ont convenu, sur une base acceptable par les deux parties, que l'accord d'alliance stratégique avait été résilié, sans obligations en suspens et sans biens soumis à l'accord d'alliance.
- En 2023, la société a réalisé environ 78 000 m de forage au diamant et 27 000 m de forage par circulation inverse (CI) au projet Oko Ouest, principalement dans la zone Kairuni, d'une longueur de 2 kilomètres (« **km** »).
- En 2023, un total de 79 016 922 bons de souscription d'actions ont été exercés pour un produit de 15,1 millions de dollars, et 2 163 999 options sur actions ont été exercées pour un produit de 0,3 million de dollars.
- La société a inscrit une perte de 59,2 millions de dollars en 2023 (0,06 \$ par action), comparativement à une perte de 26,7 millions de dollars en 2022 (0,03 \$ par action); la perte inscrite en 2023 tient compte de 49,4 millions de dollars en dépenses de prospection et d'évaluation, principalement pour le projet Oko Ouest.



Autres événements postérieurs à la date de clôture

- En février 2024, la société a annoncé une mise à jour de l'ERM liée au projet Oko Ouest, mené au Guyana. Cette mise à jour comprend des ressources minérales indiquées de 4,3 millions d'onces d'or d'une teneur de 2,05 g/t Au et des ressources minérales présumées de 1,6 million d'onces d'or d'une teneur de 2,59 g/t Au, y compris des ressources souterraines présumées de 1,1 million d'onces d'or d'une teneur de 3,12 g/t Au.
- En mars 2024, la société a annoncé que la Environmental Protection Agency (l'« **EPA** ») du gouvernement guyanais avait finalisé et approuvé les modalités relatives à l'étendue de l'étude d'impact environnemental et social (l'« **EIES** ») portant sur le projet Oko Ouest.
- Le 18 avril 2024, la société a annoncé qu'elle avait signé une convention minière avec la République coopérative du Guyana et la Commission de la géologie et des mines du Guyana (la « **CGMG** »). Aux termes de cette convention minière, la société et sa filiale guyanaise entièrement détenue bénéficieront d'un cadre fiscal et opérationnel stable pendant la durée de vie du projet aurifère Oko Ouest.

Projet Oko Ouest, Guyana

La zone du **projet Oko Ouest** est située dans les districts miniers Cuyuni et Mazaruni, dans le centre nord du Guyana. Le projet Oko Ouest comprend un permis de prospection couvrant une superficie d'environ 10 890 acres, détenu par la filiale guyanaise en propriété exclusive de la société. Le permis de prospection a été délivré par la CGMG en septembre 2022 pour une durée initiale de trois ans, qui peut être reconduite pour deux années supplémentaires.

En février 2023, la société a exercé les deux options conférées par les détenteurs locaux et a acquis tous les droits sur le projet Oko Ouest sans contrepartie supplémentaire, la société ayant précédemment acquitté tous les paiements annuels relatifs aux options. Conformément à l'une des conventions d'option, le donneur d'option aura le droit de recevoir une contrepartie éventuelle de 5,00 \$ US par once d'or produite dans les secteurs visés par les permis qu'il détenait.

Au début de mars 2023, la société a conclu une entente d'investissement avec le gouvernement du Guyana. Cette entente permet l'importation en franchise des biens d'équipement nécessaires à l'avancement du projet Oko Ouest.

Le 18 avril 2024, la société a signé une convention minière avec la République coopérative du Guyana et la CGMG. Les principaux aspects de la convention minière sont les suivants : i) l'exonération des droits de douane, de la taxe sur la valeur ajoutée et de tout autre impôt direct ou indirect sur l'ensemble de l'équipement, des fournitures et des matériaux nécessaires au projet; ii) des exportations d'or sans restrictions; iii) le



rapatriement sans restrictions du capital, des bénéficiaires et des dividendes; iv) un taux combiné d'impôt sur les bénéficiaires et d'impôt sur les sociétés correspondant au taux le moins élevé entre le taux en vigueur au moment considéré (actuellement 25 %) et 30 %; une redevance nette à la sortie de la fonderie de 8 % payable au gouvernement sur la production d'or issue des activités d'extraction à ciel ouvert et une redevance nette à la sortie de la fonderie de 3 % sur la production d'or issue des activités d'extraction souterraines.

Dans le cadre de cette convention minière, la société s'est engagée à mettre en place un programme de formation complet pour former une main-d'œuvre guyanienne qualifiée à tous les échelons de l'exploitation. Elle s'est également engagée à privilégier l'embauche de Guyaniens qualifiés et compétents, de manière à encourager les talents locaux et à contribuer au développement durable du pays. Outre son engagement en faveur du développement de la main-d'œuvre, la société a accepté de mettre en place un programme de soutien financier pour les projets environnementaux et sociaux. Ainsi, elle financera à hauteur de 1 000 000 \$ US par année des initiatives visant à promouvoir la durabilité environnementale et à répondre aux besoins sociaux des communautés environnantes. Ce programme débutera dès le début de la production commerciale ou dans les 24 mois suivant la délivrance d'un permis d'exploitation minière, selon la première de ces éventualités. Ces initiatives soulignent l'engagement de la société envers une citoyenneté d'entreprise responsable et la création d'avantages durables pour le Guyana.

Projet Oko Ouest, estimation des ressources minérales

Le 13 juin 2023, la société a annoncé une première ERM portant sur la zone Kairuni de son projet Oko Ouest au Guyana et, le 26 février 2024, elle a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources minérales (l'« **ERM mise à jour** »). L'ERM mise à jour montre une augmentation considérable des teneurs et de l'or contenu par rapport à celles de l'estimation initiale des ressources minérales de juin 2023. L'ERM mise à jour comprend également des ressources souterraines initiales substantielles, comme en témoigne le tableau 1 ci-dessous. La date d'entrée en vigueur de l'ERM mise à jour est le 7 février 2024.

Le calcul de l'ERM mise à jour comprend au total 565 trous de forage totalisant 144 135 mètres, dont 125 706 mètres dans 393 trous de forage au diamant et 18 429 mètres dans 172 trous de forage à circulation inverse. Il tient également compte de 57 tranchées d'une longueur totale de 6 539 mètres. La comparaison entre les ressources mises à jour et la première estimation des ressources minérales de juin 2023 se fonde sur des forages supplémentaires totalisant environ 60 700 mètres dans 134 trous de forage au diamant et 10 trous de forage à circulation inverse réalisés dans les blocs 1 à 6.

Le 11 avril 2024, un rapport technique indépendant à l'appui de l'ERM mise à jour (le « **rapport technique** »), intitulé *NI 43-101 Technical Report, Oko West Gold Project, Cuyuni-Mazaruni Mining Districts, Guyana*, dont la date d'entrée en vigueur est le 7 février 2024, a été déposé sur SEDAR+. Les personnes qualifiées



responsables du rapport étaient Pascal Delisle, *P. Geo* et Neil Lincoln, *P. Eng.* de GSM, ainsi que Derek Chubb, *P. Eng.* d'Environmental Resources Management.

Tableau 1 – ERM mise à jour du projet Oko Ouest – Février 2024

Catégorie	ERM mise à jour – Février 2024			ERM de juin 2023		
	Tonnage (milliers de tonnes)	Teneur en Au (g/t)	Or contenu (milliers d'onces)	Tonnage (milliers de tonnes)	Teneur en Au (g/t)	Or contenu (milliers d'onces)
Indiquées						
Ressources de la mine à ciel ouvert	64 115	2,06	4 237	41 789	1,84	2 475
Ressources de la mine souterraine	485	1,87	29	-	-	-
	64 600	2,05	4 266	41 789	1,84	2 475
Présumées						
Ressources de la mine à ciel ouvert	8 107	1,87	488	27 129	2,02	1 762
Ressources de la mine souterraine	11 108	3,12	1 116	-	-	-
	19 215	2,59	1 604	27 129	2,02	1 762

Notes :

1. Les ressources minérales présentées ci-dessus ont été préparées conformément aux normes de l'ICM (Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole, 2014) et respectent les meilleures pratiques décrites par l'ICM (2019).
2. La personne qualifiée pour cette estimation des ressources minérales (ERM) est Pascal Delisle, *P. Geo* de G Mining Services Inc.
3. La date de prise d'effet de l'estimation des ressources minérales est le 7 février 2024.
4. Les teneurs de coupure inférieures utilisées pour déclarer les ressources minérales à ciel ouvert sont de 0,30 g/t Au dans la saprolite et les alluvions/colluvions, de 0,31 g/t Au dans les roches de transition et de 0,37 g/t Au dans les roches fraîches. La teneur de coupure utilisée pour déclarer les ressources minérales souterraines est de 1,38 g/t.
5. Les ressources du gisement d'Okou Ouest ont été classées en ressources minérales indiquées et présumées en fonction de l'espacement des trous de forage. Aucune ressource minérale mesurée n'a été estimée.
6. La densité a été appliquée en fonction des mesures prises sur les carottes de forage et affectée au modèle de blocs selon le type de météorisation et la lithologie.
7. Une épaisseur minimale de 3 mètres et une teneur minimale de 0,30 g/t Au ont servi à guider l'interprétation des zones minéralisées.
8. Cette ERM est fondée sur un modèle de sous-blocs utilisant un bloc principal de 5 m x 5 m x 5 m et des sous-blocs de 2,5 m x 0,5 m x 2,5 m, et elle a été réalisée à l'intérieur d'une coquille de fosse optimisée. Les teneurs en or contenues dans les roches fraîches, les roches de transition et la saprolite ont été interpolées au moyen de composites de 1 m en appliquant la distance inverse aux zones AU_2A, AU_2B et AU_5 et le krigeage ordinaire à toutes les autres zones. Huit zones ont été plafonnées à des teneurs variant de 5 g/t Au à 80 g/t.
9. Les paramètres d'optimisation des ressources à ciel ouvert et les hypothèses relatives aux teneurs de coupure sont les suivants :
 - i) Cours de l'or de 1 950 \$ US/once.
 - ii) Coûts totaux liés au minerai de 14,51 \$ US/t et taux de récupération de traitement de 96 % pour la saprolite et les alluvions/colluvions, coûts totaux liés au minerai de 17,16 \$ US/t et taux de récupération de traitement de 95 % pour les roches de transition, et coûts totaux liés au minerai de 19,80 \$ US/t et taux de récupération de traitement de 92,5 % pour les roches fraîches.
 - iii) Angles entre les rampes de 30° dans la saprolite et les alluvions/colluvions, de 40° dans les roches de transition et de 50° dans les roches fraîches.
 - iv) Taux de redevance de 8 %.



10. Les paramètres d'optimisation des ressources souterraines et les hypothèses relatives aux teneurs de coupure sont les suivants :
 - i) Cours de l'or de 1 950 \$ US/once.
 - ii) Coûts totaux liés au minerai de 73,27 \$ US/t et taux de récupération de traitement de 92,5 % pour les roches fraîches.
 - iii) Le logiciel Deswik.SO (DSO) a été utilisé pour circonscrire les ressources.
 - iv) Taux de redevance de 8 %.
11. Le tonnage a été exprimé en unités métriques et la teneur en métal d'or a été exprimée en onces troy. Les tonnages ont été arrondis au millier de tonnes près, et la teneur en métal a été arrondie au millier d'onces près. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments en raison d'erreurs d'arrondissement.
12. Ces ressources minérales sont établies en présupposant qu'il n'y a pas de dilution minière ni de pertes minières.
13. Ces ressources minérales ne sont pas des réserves minérales, car leur viabilité économique n'a pas été démontrée. La quantité et la teneur des ressources minérales présupposées déclarées dans le communiqué de presse sont incertaines par nature, et il n'y a pas eu suffisamment de forages pour catégoriser ces ressources comme étant indiquées ou mesurées; toutefois, on peut raisonnablement s'attendre à ce que la majeure partie des ressources minérales présupposées soient reclassées dans la catégorie des ressources indiquées à la suite de forages supplémentaires.

Ressources à ciel ouvert mises à jour

Le tableau 2 présente l'ERM à ciel ouvert mise à jour par catégorie de météorisation. L'ERM à ciel ouvert a été calculée jusqu'à une profondeur d'environ 640 mètres (environ 55 m sous le fond de la fosse utilisé dans la première estimation des ressources minérales de juin 2023). L'augmentation des onces et des teneurs indiquées des ressources à ciel ouvert présentée dans l'ERM mise à jour reflète la tendance à la hausse des teneurs en profondeur dans le secteur du bloc 4 de la zone de Kairuni. La diminution des onces présupposées par rapport à celles de la première ERM de juin 2023 rend compte du taux élevé de conversion des onces présupposées en onces indiquées à la suite du programme de forage intercalaire. Environ 90 % des onces présupposées de l'ERM à ciel ouvert ont été converties en onces indiquées, la plupart des onces présupposées restantes se trouvant dans les blocs 5 et 6.



Tableau 2 – Résumé de l'ERM à ciel ouvert du projet Oko Ouest par profil de météorisation

Catégorie	Profil de météorisation	Tonnage (milliers de tonnes)	Teneur en Au (g/t)	Or contenu (milliers d'onces)
Indiquées	Alluvions/colluvions	-	-	-
	Saprolite	-	1,86	342
	Roches de transition	2 859	1,85	170
	Roches fraîches	55 542	2,09	3 726
	Total	64 115	2,06	4 237
Présumées	Alluvions/colluvions	627	1,52	31
	Saprolite	214	0,75	5
	Roches de transition	47	0,83	1
	Roches fraîches	7 219	1,94	451
	Total	8 107	1,87	488

Voir les notes sous le tableau 1.

Ressources souterraines initiales

L'ERM souterraine comprend cinq zones, comme l'indique le tableau 3. La majeure partie des onces se trouve dans la zone souterraine centrale, qui représente l'extension en profondeur de la zone à haute teneur du bloc 4, en dessous des limites de la minéralisation visée par l'ERM à ciel ouvert. Les ressources minérales souterraines sont estimées à partir des zones situées en dehors des ressources contenues à ciel ouvert. La minéralisation de la zone centrale et de la zone sud reste ouverte à l'expansion en profondeur. Un programme de forage est en cours pour convertir les onces d'or classées comme des ressources présumées dans l'ERM souterraine en ressources indiquées.

Tableau 3 – Estimation des ressources minérales souterraines du projet Oko Ouest

Catégorie	Zone	Tonnage (milliers de tonnes)	Teneur en Au (g/t)	Or contenu (milliers d'onces)
Indiquées	Centrale	-	-	-
	Centre Sud	330	1,98	21
	Centre Nord	19	2,17	1
	Sud	3	1,39	0
	Nord	134	1,57	7
	Total	485	1,87	29
Présumées	Centrale	8 122	3,40	887
	Centre Sud	969	2,58	80
	Centre Nord	1 321	2,50	106
	Sud	696	1,86	42
	Nord	-	-	-
	Total	11 108	3,12	1 116

Voir les notes sous le tableau 1.



Projet Oko Ouest, prospection

La minéralisation du secteur du projet Oko Ouest a été découverte en 2020 à la suite du levé géochimique, des travaux de tranchée et de la campagne de forage initiale de la société. La minéralisation coïncide avec une anomalie géochimique d'or dans le sol de 6 km de longueur. Les 2,0 km les plus au nord de l'anomalie géochimique d'or dans le sol (ce qu'on appelle la zone Kairuni) représentent le secteur où la majeure partie des travaux de forage subséquents ont eu lieu et où la société a délimité une ressource minérale importante, comme il est décrit à la rubrique « Projet Oko Ouest, estimation des ressources minérales ». La zone Takutu représente le prolongement de 4,0 km vers le sud de ces mêmes zones de cisaillement.

En 2023, la société a axé ses activités de prospection sur les blocs 1 à 6 de la zone de Kairuni, à l'appui de la l'ERM initiale datée du 1^{er} juin 2023 et de l'ERM mise à jour datée du 7 février 2024. La société a également lancé des programmes de prospection pour étudier des cibles en dehors de la zone visée par l'ERM.

À la date du présent rapport de gestion, la société disposait de huit appareils de forage au diamant en activité au projet Oko Ouest. Cinq de ces appareils sont concentrés sur les blocs 1, 4, 5 et 6 avec le double objectif d'ajouter de nouvelles ressources au sud et en profondeur et de convertir les ressources présumées en ressources indiquées avant le début des études supplémentaires prévues après l'achèvement de l'évaluation économique préliminaire au deuxième trimestre de 2024. Deux appareils de forage au diamant effectuent des forages géotechniques et hydrogéologiques liés à des sites d'infrastructure potentiels sur le projet.

Le huitième appareil de forage au diamant se concentre sur les essais de forage de cibles de prospection en dehors de la zone visée par l'ERM, à la recherche de ressources satellites potentielles. Il teste actuellement des cibles à proximité de la zone de North Drive située à l'ouest du projet et sera prochainement déplacé pour tester une zone d'anomalies géochimiques et géophysiques coïncidentes dans la zone de Takutu, immédiatement au sud et dans l'axe de la zone de ressources de Kairuni, le long de la zone de contact avec le granitoïde. La société a fait des progrès significatifs dans l'ajout d'une couverture de données géochimiques et géophysiques sur le projet, en particulier grâce à l'utilisation d'une plateforme de forage à circulation inverse Scout pour tester sous les colluvions et le duricrust, ainsi qu'à l'utilisation d'un réseau de gradients IP et de magnétiques au sol. Compte tenu de l'étendue de la couverture IP sur le projet, la société a été en mesure de démontrer une bonne corrélation entre les observations des carottes de forage et la cartographie des corridors structuraux qui abritent des altérations et des épisodes de sulfuration précoce dans les blocs 1 à 4, à l'aide des résultats IP. Ces corridors ont par la suite servi de voies d'accès à des fluides aurifères et sont des roches hôtes de la minéralisation. Les corridors structuraux discrets qui présentent un intérêt particulier pour la poursuite de la prospection et les plans de forage sont en cours pour deux nouvelles cibles aux blocs 7 et 8.



Les programmes de forage décrits ci-dessus devraient représenter environ 30 000 mètres de forage au diamant, dont environ 20 000 mètres seront affectés à la conversion des réserves souterraines présumées en réserves indiquées.

Projet Oko Ouest, études

Le 23 février 2023, la société annonçait qu'elle avait fait appel à GSM pour la prestation de services d'ingénierie et de gestion de projets pour son projet Oko Ouest, au Guyana. Dans le cadre de l'entente de services, GSM a préparé l'ERM initiale (juin 2023) et l'ERM mise à jour (février 2024) pour le projet Oko Ouest et elle pilote la préparation d'une évaluation économique préliminaire (l'« **EEP** ») pour ce projet. La société pourra également faire appel à GSM, au besoin, pour des études de préfaisabilité et de faisabilité, ainsi que pour des services d'ingénierie de base et détaillés, d'approvisionnement, de construction et de mise en service.

La société poursuit les études de développement afin de faire progresser le projet Oko Ouest vers une décision de construction. Dans le cadre de ces travaux, la société prévoit réaliser, d'ici la mi-2024, une EEP qui fournira une estimation des principaux paramètres économiques du projet.

Le 21 août 2023, la société a annoncé les résultats de tests métallurgiques pour son projet Oko Ouest. Les résultats proviennent de programmes d'essais métallurgiques réalisés par Base Metallurgical Laboratories à Kamloops, en Colombie-Britannique. Le programme d'essais métallurgiques a été mené sous la supervision générale de GSM. Au total, 18 échantillons composites totalisant 1 200 kilogrammes ont été évalués à partir de carottes provenant de l'ensemble du gisement et représentant deux teneurs en or (1 g/t Au et 2 g/t Au), trois profils d'altération (saprolite, matériau de transition et roche fraîche) et trois unités géologiques (volcaniques, métasédiments et sédiments carbonés). Des tests standards de lixiviation en bouteille et de lixiviation au carbone ont été réalisés sur des échantillons composites de minerai entier et de résidus gravimétriques pendant 48 heures. L'extraction de l'or par lixiviation par gravité était en moyenne de 94,4 % (roche fraîche), de 96,5 % (matériau de transition) et de 97,5 % (saprolite); l'extraction de l'or était similaire pour les matériaux de 1 g/t et de 2 g/t; des tests de « preg-robbing » ont été effectués sur des échantillons de sédiments carbonés et les résultats ont montré que ce phénomène était peu présent ou absent. Sur la base de ces résultats, les taux de récupération retenus pour l'EEP seront de 92,5 % (roche fraîche), de 95 % (matériau de transition) et de 96 % (saprolite), étant donné qu'une certaine perte d'or est attendue entre les tests de laboratoire et l'usine de traitement.

La société a l'intention de réaliser des essais métallurgiques supplémentaires en 2024, notamment a) une évaluation de la variabilité des échantillons de carottes et de résidus de lixiviation; b) des essais de destruction du cyanure sur les résidus de lixiviation provenant des essais au rouleau de bouteilles; c) des essais de comptabilisation de la base acide sur les échantillons de carottes et les résidus de lixiviation.



La société a récemment retenu les services d'un cabinet géotechnique pour réaliser l'évaluation géotechnique et la conception des installations de stockage des résidus et des déchets. Les travaux connexes sur le terrain et les forages géotechniques ont commencé au début de 2024 dans les zones désignées pour d'éventuelles installations de stockage des résidus et des stériles, ainsi que pour l'usine de traitement et les emplacements des infrastructures.

La société a mandaté Instream Energy Systems, un groupe canadien spécialisé dans la production hydroélectrique au fil de l'eau grâce à une technologie hydrocinétique, pour mener une étude de faisabilité visant à examiner l'utilisation possible de sa technologie pour le projet Oko Ouest. Cette technologie emploie du matériel modulaire submergé déployé dans des rivières sans réservoirs. Les résultats des études menées par Instream sont à venir.

En 2022, la société a retenu les services d'Environmental Resource Management pour réaliser une première étude environnementale de base portant sur la zone du projet Oko Ouest. Environmental Resource Management a fait appel à plusieurs experts en la matière de l'Université du Guyana pour effectuer le travail sur le terrain. La société a également retenu les services de Sustainability Frameworks, LLP de Washington, DC (États-Unis), pour agir en tant qu'examineur du travail réalisé par Environmental Resource Management et fournir des services-conseils à la société, en s'assurant qu'elle respecte les normes de la SFI. L'étude de base réalisée en 2022 s'est concentrée sur les caractéristiques physiques et biologiques de base de la zone du projet.

En mai 2023, Reunion Gold a retenu les services d' Environmental Resource Management pour mener une étude de référence physique et biologique en saison humide et sèche sur une zone élargie. Un programme de surveillance de la qualité de l'air ambiant a été mené par Environmental Resource Management sur deux périodes, l'une pendant la saison humide et l'autre pendant la saison sèche, dans le but de caractériser les conditions existantes à l'aide de méthodes standard. En outre, des études de référence sur les stocks de carbone, le bruit, les sols, les eaux souterraines, l'hydrogéologie, la qualité des eaux de surface, l'hydrologie des eaux de surface, l'écologie terrestre et aquatique, la dynamique sociale, la socioéconomie et le patrimoine culturel ont été menées, jetant ainsi les bases pour de futures études de référence complètes destinées à appuyer le développement du projet et l'évaluation de l'impact sur l'environnement.

En septembre 2023, la société a amorcé le processus d'obtention d'une autorisation environnementale pour le développement du projet Oko Ouest en déposant une demande auprès de l'Environmental Protection Agency du Guyana (l'« **EPA** »). L'EPA a par la suite confirmé qu'une étude d'impact environnemental (« **EIE** ») conforme à la loi guyanaise sur la protection de l'environnement serait nécessaire et a également approuvé le consultant proposé par la société pour mener à bien l'EIE. La société a ensuite collaboré avec l'EPA pour établir le champ d'application de l'EIE et, dans le cadre de ce processus, la société a organisé des réunions avec les organismes gouvernementaux et les communautés locales au quatrième trimestre de 2023 afin de



déterminer les éléments essentiels à incorporer dans ce champ d'application. Le 12 mars 2024, la société a annoncé que l'EPA avait finalisé et approuvé le champ d'application pour l'EIE du projet Oko Ouest. L'approbation du champ d'application était nécessaire pour que la société puisse aller de l'avant avec les travaux liés à l'EIE, qu'elle prévoit soumettre au début du quatrième trimestre de 2024.

La région d'Okou Ouest n'a pas été identifiée comme une zone prioritaire d'intérêt pour la conservation par le gouvernement guyanais, et elle ne se trouve pas non plus à l'intérieur ou à proximité d'une zone protégée, d'un site du patrimoine mondial, d'une zone clé pour la biodiversité ou d'un site de l'Alliance for Zero Extinction. Le gouvernement guyanais n'a pas non plus désigné la zone couverte par le permis de prospection relatif à Okou Ouest, ni les zones environnantes, comme faisant partie d'un territoire autochtone.

Projet Okou Ouest, responsabilité sociale

En 2023, et jusqu'à la date du présent rapport de gestion, la société a entrepris les initiatives suivantes :

- la santé et la sécurité des employés de la société sont une priorité absolue pour elle, c'est pourquoi elle offre des programmes de formation continue, le soutien d'un médecin et de deux infirmières à temps plein au camp d'Okou Ouest et le soutien supplémentaire de médecins formés à l'étranger; le taux de fréquence des incidents déclarés au projet Okou Ouest a diminué de manière constante entre octobre 2021 et décembre 2023;
- l'accent est mis sur la lutte contre la propagation des maladies tropicales endémiques de l'intérieur du Guyana, notamment le paludisme et la dengue, avec le soutien du ministère guyanais de la Santé;
- en 2023, la société a effectué des visites médicales régulières dans les communautés situées à proximité du site du projet Okou Ouest; au total, six initiatives médicales ont été menées au cours de l'année, ce qui a permis de traiter environ 140 personnes des communautés voisines;
- la société collabore avec l'Université du Guyana pour promouvoir l'excellence académique et le développement durable au Guyana en offrant chaque année quatre bourses d'études dans le domaine de la géologie;
- en décembre 2023, la société a signé un protocole d'entente avec le Conseil de la formation industrielle du ministère du Travail afin d'identifier les compétences professionnelles que celui-ci peut former et certifier dans les domaines dont la société pourrait avoir besoin au cours des périodes à venir;
- en 2023, la société a soutenu un certain nombre d'organisations locales, notamment en faisant don de nourriture, de fournitures et de meubles à un orphelinat pour filles, et en faisant don de réservoirs d'eau, de distributeurs d'eau et d'équipement informatique aux communautés et écoles voisines;
- la société a entamé des discussions avec la commission forestière du Guyana afin de mettre en place un programme de reforestation visant à compenser la disparition de la flore sur le site du projet Okou Ouest par un plan de reboisement.



Projet Oko Ouest, ressources humaines

En raison de la croissance importante des activités au cours de l'exercice et en prévision d'une croissance soutenue tout au long de 2024, la société a embauché M. Bjorn Jeune, avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2023, en tant que directeur national pour les activités de la société au Guyana. M. Jeune est un géologue professionnel guyanais œuvrant dans le domaine de la prospection, qui compte 25 ans d'expérience au sein de l'industrie minière au Guyana. Outre un baccalauréat en évaluation des ressources minérales de l'Université du Guyana, M. Jeune est titulaire d'un MBA en ingénierie et gestion de projets de construction de l'Université internationale Isabel I de Castille, en Espagne. Au fil des ans, M. Jeune a occupé divers postes au sein de sociétés de prospection et d'exploitation minières, notamment ceux de géologue principal, de directeur général et, plus récemment, de directeur national. Les responsabilités de M. Jeune comprennent, entre autres, l'engagement communautaire, les relations avec les parties prenantes et l'octroi de permis.

Au début de 2024, la société a également embauché un gestionnaire des ressources humaines et un spécialiste des communications, et elle prévoit pourvoir d'autres postes en 2024 afin de soutenir l'avancement continu des différentes études menées.

Projets en Guyane française

En Guyane française, la société a conclu des conventions d'option lui permettant d'acquérir 100 % du projet aurifère Boulanger et une participation de 75 % dans le projet aurifère Dorlin.

Le projet Boulanger se compose de quatre concessions minières (les « **concessions** ») et d'un permis de prospection détenus par la Compagnie Minière de Boulanger (« **CMB** »). Le site du projet Boulanger se trouve à 60 km au sud de Cayenne, la capitale de la Guyane française. En juillet 2017, la société a conclu une convention d'option lui permettant d'acquérir 100 % du projet Boulanger auprès de CMB. À la suite d'un certain nombre de modifications visant à prolonger la période de validité de l'option et conformément à la modification la plus récente de la convention d'option, la société sera autorisée à exercer l'option jusqu'à 45 jours après le renouvellement des concessions et l'expiration de tous les recours visant à faire annuler le renouvellement des concessions.

À la suite de l'annulation en 2022 des quatre décrets en vertu desquels les quatre concessions avaient été renouvelées en 2021 (à la suite de l'amorce par une organisation non gouvernementale (« **ONG** ») de procédures administratives contre le gouvernement français visant l'annulation de la décision de renouvellement et de la décision subséquente en faveur de l'ONG), en mars 2023, CMB a soumis de nouvelles demandes de renouvellement pour les quatre concessions. Le 13 novembre 2023, le gouvernement français a de nouveau renouvelé les quatre concessions jusqu'au 31 décembre 2033. Le 4 janvier 2024, deux ONG ont adressé une lettre au gouvernement français demandant le retrait des décrets du 13 novembre 2023, se



réservant le droit d'engager une procédure judiciaire contre le renouvellement. Les ONG ont jusqu'au 10 mai 2024 pour intenter des actions en justice.

Aucune activité n'a été menée à l'égard du projet Boulanger depuis le début de 2021, et la société n'a pas l'intention de mener d'autres activités de prospection jusqu'à ce que i) les concessions soient renouvelées et tous les recours demandant l'annulation des concessions aient expiré et ii) une nouvelle extension de la période d'option soit convenue ou un autre arrangement soit convenu avec CMB. Si la société décide d'exercer l'option d'acquisition des titres miniers du projet Boulanger, la société devra payer 1 000 000 d'euros à CMB lors de l'exercice, un paiement supplémentaire de 1 000 000 d'euros étant exigible lors de l'approbation par les autorités réglementaires françaises du transfert des titres miniers à la filiale française de la société. En outre, la production future serait assujettie à une redevance nette à la sortie de la fonderie de 2 % payable à CMB.

Le projet Dorlin consiste en un permis d'exploitation aurifère visant une zone de 84 km² située à environ 190 km au sud-ouest de la capitale Cayenne. Le permis est détenu par Société Minière Yaou-Dorlin (« **SMYD** »), filiale d'Auplata Mining Group, société française cotée à la bourse de Paris. En février 2017, la société a conclu une convention d'option visant l'acquisition d'une participation de 75 % dans le projet Dorlin auprès de SMYD. L'option est valide jusqu'au 30 juillet 2025. Pour exercer son option, la société doit réaliser une étude de faisabilité d'ici au 30 janvier 2025. Aucun travail de terrain n'a été réalisé au projet Dorlin depuis le début de 2020, et la société ne prévoit pas mener d'autres travaux de prospection avant que la concession soit accordée et que SMYD accepte de prolonger la période de validité de l'option. Rien ne garantit que la concession sera accordée ou que la période de validité de l'option sera prolongée.

Personne qualifiée

Justin van der Toorn (CGeol, FGS, EurGeol), vice-président, Exploration de la société et personne qualifiée aux termes du Règlement 43-101, a examiné et approuvé les données scientifiques et techniques contenues dans le présent rapport de gestion.

Affaires de la société

Appel public à l'épargne par voie de prise ferme

Le 25 septembre 2023, la société a conclu un appel public à l'épargne par voie de prise ferme par l'entremise d'un consortium de preneurs fermes (le « **placement** »). Le syndicat était codirigé par BMO Marchés des capitaux (« **BMO** ») et SCP Resource Finance LP, BMO agissant comme unique teneur de livre, et comprenait Valeurs mobilières Cormark inc., Paradigm Capital Inc., Corporation Canaccord Genuity, Stifel Nicolaus Canada Inc. et iA Private Wealth Inc. (collectivement, les « **preneurs fermes** »). Les preneurs fermes ont



acquis un total de 152 200 000 actions ordinaires du capital de la société, au prix de 0,46 \$ CA l'action, pour un produit brut d'environ 70 millions de dollars canadiens. Le placement a été réalisé au moyen d'un supplément de prospectus daté du 20 septembre 2023 au prospectus de la société daté du 16 août 2023. Les honoraires des preneurs fermes et les autres frais d'émission d'actions ont totalisé 3,5 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un produit net de 66,5 millions de dollars revenant à la société.

Nomination de Richard Howes comme président, chef de la direction et administrateur

Le 1^{er} janvier 2023, Richard (Rick) Howes est devenu président et chef de la direction de la société. M. Howes est un ingénieur minier comptant plus de 40 années d'expérience dans le secteur minier, ces dernières années en tant que président et chef de la direction de Dundee Precious Metals. M. Howes possède une grande expertise technique et une vaste expérience au chapitre de l'exploitation et du développement de projets pour des mines tant souterraines qu'à ciel ouvert partout au Canada et à l'échelle internationale. Il est titulaire d'un baccalauréat avec mention en sciences appliquées (ingénierie minière) de l'université Queen's de Kingston (Ontario) et est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés. M. Howes avait précédemment été nommé au conseil d'administration de la société le 28 novembre 2022.

Nomination de Keith Boyle comme chef de l'exploitation

Le 28 août 2023, le conseil d'administration a nommé Keith Boyle au poste de chef de l'exploitation de la société. M. Boyle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie minier et d'un MBA de l'Université de l'Alberta. Il est membre de l'Association des ingénieurs professionnels de l'Ontario et possède plus de 38 ans d'expérience dans les domaines de la technique, de l'exploitation et du développement au sein de l'industrie minière, plus récemment en tant que chef de l'exploitation de Superior Gold. M. Boyle a travaillé dans les secteurs des métaux précieux et des métaux de base, dans le cadre de projets d'exploitation à ciel ouvert et de projets d'exploitation souterraine en Amérique du Nord et dans le monde entier.

Fin de l'alliance stratégique avec Barrick

Le 5 décembre 2022, la société a donné un préavis de 60 jours à Barrick en vue de résilier l'accord d'alliance stratégique qui avait été conclu en février 2019 entre les parties. À la suite d'une demande d'instance déposée par Barrick en février 2023, Reunion Gold et Barrick ont convenu en décembre 2023, sur une base acceptable par les deux parties, que l'accord d'alliance était résilié. Les parties n'ont pas d'obligations en suspens en vertu de l'accord et aucun bien n'est soumis à l'accord.



Attribution d'options sur actions

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la société a attribué les options sur actions indiquées ci-après à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants clés, dans le cadre de son régime d'options sur actions à nombre variable visant 10 % des actions :

- le 16 mars 2023, 21 075 000 options sur actions au prix d'exercice de 0,38 \$;
- le 28 août 2023, 1 000 000 d'options sur actions au prix d'exercice de 0,51 \$;
- le 5 octobre 2023, 600 000 options sur actions au prix d'exercice de 0,42 \$.

Toutes les options sur actions attribuées ont une durée de cinq ans et s'acquièrent sur une période de deux ans à compter de la date d'attribution.

Rachat d'unités d'action restreintes

En 2023, la société a émis 60 000 actions ordinaires à la suite du rachat d'un nombre équivalent d'unités d'action restreintes (« UAR ») dans le cadre de son régime d'unités d'actions restreintes et d'unités liées au rendement. Aucune UAR n'a été attribuée au cours de l'exercice, et il n'y a pas d'UAR en circulation.

Exercice de bons de souscription d'actions et d'options sur actions

En 2023, un total de 79 016 922 bons de souscription d'actions ont été exercés pour un produit de 15 056 548 \$. Depuis le 1^{er} janvier 2024, 1 362 923 bons de souscription d'actions supplémentaires ont été exercés pour un produit de 238 512 \$.

En 2023, un total de 2 163 999 options sur actions ont été exercées pour un produit de 332 573 \$. Depuis le 1^{er} janvier 2024, un total de 266 666 options sur actions ont été exercées pour un produit de 57 333 \$.

Perspectives

Pour le reste de 2024, les activités de la société liées à son projet Oko Ouest porteront principalement sur ce qui suit :

- ajout de nouvelles ressources au sud et en profondeur aux blocs 1 à 6 et conversion des ressources minérales présumées décrites dans l'ERM de la mine souterraine en ressources minérales indiquées;
- réalisation d'une EEP d'ici la mi-2024;



- achèvement et soumission de l'EIE relative au projet Oko Ouest au début du quatrième trimestre de 2024;
- l'exploration de secteurs situés en dehors du secteur visé par l'ERM, mais toujours dans le secteur du projet Oko Ouest, afin de cerner de nouvelles zones de minéralisation aurifère;
- la société a l'intention de tirer parti de ses connaissances et de son expérience dans le bouclier guyanais pour repérer, acquérir et explorer d'autres sites miniers à proximité d'Okou Ouest et ailleurs, tant au Guyana qu'au Suriname.



DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES ⁽¹⁾

État de la situation financière	31 décembre	31 décembre
	2023	2022
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 311 994	43 506 690
Dépôts à terme	30 000 000	-
Actifs de prospection et d'évaluation	1 218 068	1 240 853
Actif total	76 781 151	46 752 194
Partie non courante des obligations locatives	423 362	540 018
Capitaux propres	70 155 275	42 085 553

Résultat global	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre	31 décembre	31 décembre
	2023	2022	2021
	\$	\$	\$
Perte nette de l'exercice	(59 158 975)	(26 667 440)	(8 757 569)
Perte par action de base et diluée	(0,06)	(0,03)	(0,01)

Flux de trésorerie			
Activités d'exploitation	(52 095 887)	(20 618 300)	(7 044 507)
Activités d'investissement	(30 732 390)	(891 748)	(241 142)
Activités de financement	81 798 879	51 392 981	17 803 607

(1) Les données financières consolidées sont tirées des états financiers consolidés de 2023, de 2022 et de 2021 de la société, qui ont été dressés conformément aux IFRS.

Depuis sa constitution, la société n'a versé aucun dividende en trésorerie sur ses actions ordinaires en circulation, et il est très peu probable que des dividendes soient versés dans un avenir rapproché.

Revue financière

La société est au stade de la prospection et ses activités ne génèrent pas encore de produits des activités ordinaires. Par conséquent, la performance financière de la société dépend largement de l'intensité des activités de prospection et d'évaluation liées à ses projets et des frais de gestion et d'administration nécessaires à son exploitation et à l'exécution de ses activités.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a subi une perte de 59 158 975 \$ (0,06 \$ par action), comparativement à une perte de 26 667 440 \$ (0,03 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.



Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la quote-part de la société des dépenses de prospection et d'évaluation s'est élevée à 49 389 411 \$ (22 420 070 \$ en 2022).

Les dépenses de prospection et d'évaluation se détaillent comme suit :

	Exercices clos le			
			31 décembre	31 décembre
	Oko	Autres	2023	2022
	Ouest	projets	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Salaires et honoraires	5 400 753	27 525	5 428 278	3 627 740
Forage et analyses	30 619 518	279	30 619 797	14 613 134
Études et géophysiques	7 417 764	-	7 417 764	977 543
Coûts de campement	2 327 623	-	2 327 623	1 261 000
Fournitures de terrain	800 509	8 198	808 707	380 163
Transport et déplacements	1 732 425	-	1 732 425	1 119 000
Frais de concession	11 262	-	11 262	16 410
Autres	1 050 195	(6 640)	1 043 555	879 008
	49 360 049	29 362	49 389 411	22 873 998
Quote-part de Barrick	-	-	-	(453 928)
	49 360 049	29 362	49 389 411	22 420 070

Les frais de gestion et d'administration ont augmenté de 2 339 285 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour s'établir à 5 861 833 \$ (3 522 548 \$ en 2022). L'augmentation des salaires et honoraires en 2023 (salaires et honoraires de 3 540 566 \$ en 2023, comparativement à 2 642 091 \$ en 2022) est essentiellement attribuable à l'ajout de personnel au siège social (y compris l'embauche d'un président et chef de la direction à temps plein le 1^{er} janvier 2023 et d'un contrôleur corporatif au quatrième trimestre 2022) et à des ajustements de la rémunération de base des administrateurs et hauts dirigeants de la société au début de 2023. Les honoraires de professionnels de 1 006 765 \$ payés en 2023 ont été supérieurs à ceux versés en 2022 (167 987 \$), en raison principalement des frais juridiques plus élevés liés principalement au litige avec Barrick et au prospectus et des honoraires de services-conseils liés à l'élaboration d'une stratégie ESG pour la société. Les coûts liés aux relations avec les investisseurs et aux déplacements, qui ont totalisé 875 763 \$, se composent principalement de dépenses liées à la participation à des conférences minières, de frais liés à la présence en ligne de la société auprès de la communauté mondiale des investisseurs et des frais liés à plusieurs visites d'analystes sur le site du projet Oko Ouest de la société en 2023 (445 726 \$ en 2022). Les coûts plus élevés liés au statut d'émetteur assujéti, qui se sont élevés à 173 481 \$ (104 634 \$ en 2022), découlent des frais engagés pour le dépôt de la notice annuelle de la société, le dépôt du prospectus et l'inscription de la société à la cote du OTCQX Best Market. La société a engagé en 2023 des frais de bureau de 265 258 \$ (162 110 \$ en 2022).



La rémunération fondée sur des actions s'est chiffrée à 5 418 827 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, comparativement à 2 947 475 \$ en 2022. La charge de rémunération fondée sur des actions se rapporte principalement à l'attribution, en faveur d'administrateurs, de dirigeants, d'employés et de consultants, de 22 675 000 options sur actions d'une juste valeur moyenne pondérée de 0,26 \$ par option au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, montant qui est amorti sur la période d'acquisition des droits de 24 mois (comparativement à l'attribution de 23 050 000 options sur actions d'une juste valeur de 0,19 \$ par option au cours de la période correspondante de 2022).

La dotation aux amortissements de la société s'est élevée à 549 571 \$ en 2023 (352 190 \$ en 2022) et la charge de désactualisation liée aux obligations locatives s'est établie à 77 811 \$ pour l'exercice (32 289 \$ en 2022). En 2023, la société a inscrit des produits financiers de 2 253 013 \$ (1 018 154 \$ en 2022) sur les liquidités détenues. L'augmentation des produits financiers en 2023 résulte principalement de la hausse des liquidités détenues qui a découlé des placements privés par voie de prise ferme réalisés en juillet 2022 pour un produit net de 34,5 millions de dollars et du placement réalisé en septembre 2023 pour un produit net de 66,5 millions de dollars.

En décembre 2022, la société a radié des dépenses inscrites à l'actif de 1 562 141 \$ liées au projet Boulanger, en raison de l'incertitude entourant le renouvellement des concessions de Boulanger et du fait qu'elle ne prévoyait pas mener de travaux de prospection dans le cadre de ce projet avant que ces concessions soient renouvelées. La société a également radié un montant de 16 273 \$ lié à la propriété NW Extension au Suriname à la suite de la décision de ne pas y poursuivre la prospection.

En août 2022, la société a réglé une contrepartie éventuelle d'un montant de 3 060 307 \$ (2 350 000 \$ US) liée à la vente à Bosai Minerals Group Co. (« **Bosai** »), en février 2017, de son projet de manganèse de Matthews Ridge, qu'elle détenait alors en propriété exclusive. La société avait reçu un montant de 5 millions de dollars américains à la clôture de la vente, et Bosai devait verser à la société une contrepartie éventuelle d'un montant pouvant atteindre 5 millions de dollars américains lorsque la mine entrerait en production, au taux de 2,00 \$ US par tonne de concentré de manganèse ou de minerai expédié à partir du projet. Ces paiements devaient être réglés trimestriellement. Après le début de la production au projet Matthews Ridge, la société et Bosai ont convenu de régler la contrepartie éventuelle supplémentaire par un paiement unique de 3 060 307 \$ (2 350 000 \$ US), que la société a reçu. La société n'avait pas précédemment comptabilisé cette contrepartie éventuelle.

Comparaison des résultats du quatrième trimestre clos le 31 décembre 2023 et des résultats du quatrième trimestre clos le 31 décembre 2022

Pour le quatrième trimestre clos le 31 décembre 2023, la société a inscrit une perte de 15 641 018 \$ (0,02 \$ par action), comparativement à une perte de 11 873 814 \$ (0,01 \$ par action) pour le quatrième trimestre clos



le 31 décembre 2022. L'augmentation de la perte pour la période écoulée rend compte de l'intensification des travaux de forage liés au projet Oko Ouest par rapport à la période correspondante de 2022 et des travaux d'ingénierie menés dans le cadre de la préparation de l'EEP de la société portant sur le projet Oko Ouest. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les produits financiers plus élevés de 535 212 \$ inscrits pour la période de 2023 et par l'incidence qu'avait eue la radiation de biens de prospection et d'évaluation liés aux projets Boulanger et NW Extension d'un montant de 1 578 414 \$ au cours de la période correspondante de 2022.

Au cours de la période écoulée, la société a engagé des dépenses de prospection et d'évaluation de 13 277 520 \$ liées principalement au projet Oko Ouest (8 681 050 \$ en 2022), des frais de gestion et d'administration de 2 184 870 \$ (1 225 806 \$ en 2022), une rémunération fondée sur des actions de 999 830 \$ (729 339 \$ en 2022) et une dotation aux amortissements de 148 762 \$ (111 183 \$ en 2022), partiellement contrebalancés par des produits financiers de 1 057 215 \$ (522 003 \$ en 2022).

Activités d'investissement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a acquis divers équipements totalisant 725 618 \$ (593 440 \$ en 2022) pour soutenir la campagne de prospection du projet Oko Ouest, dont des installations d'entreposage de carottes pour un montant de 110 205 \$, une rétrocaveuse usagée pour un montant de 134 742 \$, plusieurs véhicules de service pour un montant de 130 278 \$ (368 324 \$ en 2022), du matériel informatique et du mobilier pour un montant de 82 989 \$ (73 309 \$ en 2022) et d'autres équipements variés pour un montant de 267 404 \$ (151 807 \$ en 2022).

Le 1^{er} octobre 2023, la société a conclu un contrat de location de deux ans visant des locaux à bureaux additionnels situés à Georgetown (Guyana) et, conformément aux dispositions d'IFRS 16, elle a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante de 88 007 \$ (en 2022, la société avait conclu un contrat de location de cinq ans visant des espaces à bureaux situés à Longueuil, au Québec, et un contrat de location de deux ans visant des locaux à bureaux situés à Georgetown, au Guyana, ce qui avait donné lieu à la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et à une obligation locative correspondante de 724 072 \$).

Activités de financement

Le 25 septembre 2023, la société a conclu le placement et a émis un total de 152 200 000 actions ordinaires au prix de 0,39 \$ l'action ordinaire, pour un produit de 70 012 000 \$, et a payé des honoraires des preneurs fermes et d'autres frais d'émission d'actions de 3 539 958 \$, pour un produit net lui revenant de 66 472 042 \$.



Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, un total de 79 016 922 bons de souscription d'actions et de 2 163 999 options sur actions ont été exercés pour un produit total de 15 389 121 \$.

Le remboursement d'obligations locatives conformément aux dispositions d'IFRS 16 a totalisé 262 284 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (147 369 \$ en 2022).

Principales données financières trimestrielles

Le tableau ci-dessous fait état des produits des activités ordinaires, de la perte nette et de la perte nette par action pour les huit derniers trimestres :

Date de clôture de la période	Produits des	Perte nette	Perte par
	activités		action
	ordinaires		action
	En milliers de	En milliers de	En milliers de
	dollars	dollars	dollars
31 décembre 2023	0,0	(15 641,0)	(0,01)
30 septembre 2023	0,0	(15 007,7)	(0,02)
30 juin 2023	0,0	(14 700,9)	(0,01)
31 mars 2023	0,0	(13 809,4)	(0,01)
31 décembre 2022	0,0	(11 873,8)	(0,01)
30 septembre 2022	0,0	(4 342,8)	(0,00)
30 juin 2022	0,0	(5 532,0)	(0,01)
31 mars 2022	0,0	(4 918,9)	(0,01)



Les principaux postes pris en compte dans la perte nette par trimestre sont les suivants :

Date de clôture de la période	Dépenses de		Rémunération fondée sur des actions	Radiation d'actifs de prospection et		Perte nette
	prospection et d'évaluation	Frais de gestion et d'administration		d'évaluation	Autres	
	En milliers de dollars	En milliers de dollars	En milliers de dollars	En milliers de dollars	En milliers de dollars	En milliers de dollars
31 décembre 2023	13 277,5	2 184,9 (a)	999,9	-	(821,3)	15 641,0
30 septembre 2023	12 765,6	1 294,9	1 103,8	-	(156,6)	15 007,7
30 juin 2023	12 820,4	1 131,8	976,7	-	(228,0)	14 700,9
31 mars 2023	10 525,9	1 250,2	2 338,4	-	(305,1)	13 809,4
31 décembre 2022	8 681,1	1 225,8 (b)	729,3	1 578,4 (c)	(340,8)	11 873,8
30 septembre 2022	6 319,0	850,8 (d)	674,7	-	(3 501,7) (e)	4 342,8
30 juin 2022	4 552,1	573,5	416,6	-	(11,2)	5 531,0
31 mars 2022	2 867,9	872,5 (f)	1 126,9	-	51,6	4 918,9

(a) Comprend des primes à payer de 1 225 000 \$ liées au régime de primes au rendement pour l'exercice 2023.

(b) Comprend des primes à payer de 500 000 \$ liées au régime de primes au rendement pour l'exercice 2022.

(c) Radiation d'actifs de prospection et d'évaluation liés au projet Boulanger, en Guyane française (1 562 141 \$), et au projet NW Extension, au Suriname (16 273 \$).

(d) Comprend une prime spéciale de 300 000 \$ payée au chef de la direction intérimaire de la société pour le rôle qu'il a joué dans la découverte du projet Oko Ouest.

(e) Comprend un profit de 3 060 307 \$ découlant du règlement d'une contrepartie éventuelle qui n'avait pas été comptabilisée précédemment.

(f) Comprend le paiement de primes au rendement de 465 000 \$ aux hauts dirigeants de la société pour leur contribution à la société en 2021.

Situation de trésorerie et sources de financement

Au 31 décembre 2023, la société affichait un fonds de roulement de 67 854 717 \$, comparativement à un fonds de roulement de 40 116 844 \$ au 31 décembre 2022. L'augmentation du fonds de roulement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est principalement attribuable au produit net de 66 472 042 \$ tiré du placement de septembre 2023, au produit de 15 389 121 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription d'actions et d'options sur actions et à des produits financiers de 2 253 013 \$, partiellement contrebalancés par des dépenses de prospection et d'évaluation de 49 389 411 \$, des frais de gestion et d'administration de 5 861 833 \$, l'acquisition d'immobilisations corporelles de 725 618 \$ et le remboursement d'obligations locatives de 262 284 \$. Le fonds de roulement au 31 décembre 2023 comprenait un montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 42 311 994 \$ et des dépôts à terme de 30 000 000 \$.

La direction de la société est d'avis qu'à la date du présent rapport de gestion, elle disposait d'un fonds de roulement suffisant pour poursuivre ses programmes de travaux en cours au projet Oko Ouest, pour payer ses frais de gestion et d'administration courants et pour s'acquitter de ses passifs, de ses obligations et de ses



engagements existants au moins pour les 12 prochains mois. Elle devra toutefois continuer de réunir des fonds pour financer les programmes de travaux futurs, les paiements au titre des conventions d'option ainsi que ses charges administratives, soit par l'émission d'instruments de capitaux propres, soit par d'autres moyens.

Gestion du capital

La société définit le capital qu'elle gère comme étant les capitaux propres. En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont a) d'assurer sa continuité d'exploitation, b) d'accroître la valeur de ses actifs et c) de procurer un rendement optimal aux actionnaires. Ces objectifs seront atteints en ciblant les bons projets de prospection, en leur ajoutant de la valeur et, au final, en les mettant en production ou en obtenant un produit suffisant de leur cession. Au 31 décembre 2023, le capital géré total s'élevait à 70 155 275 \$ (42 085 553 \$ au 31 décembre 2022).

Les projets miniers dans lesquels la société détient une participation sont actuellement au stade de la prospection. Par conséquent, la société dépend du financement externe pour financer ses activités. Le montant et le calendrier des nouveaux financements dépendront en partie de la conjoncture des marchés financiers, ainsi que des résultats des activités de prospection et de la performance des activités de la société. Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, la société n'était soumise à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Arrangements hors bilan

Au 31 décembre 2023, la société n'avait aucun arrangement hors bilan.

Autres transactions entre parties liées

En 2023, la société était partie à des ententes visant la prestation de services administratifs à deux sociétés inscrites en bourse qui étaient des parties liées du fait d'une gestion commune, soit St Charles Resources Inc. et Odyssey Resources Limited. Ces services, qui consistent principalement en la mise à disposition de bureaux et de services d'administration et de télécommunications, ont été fournis au coût pour toutes les dépenses directes en plus de frais mensuels fixes pour couvrir les coûts indirects. Les montants recouverts au titre des services administratifs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se sont élevés à 9 125 \$ (16 000 \$ en 2022). L'entente avec St Charles Resources inc. (maintenant Bulgold Inc.) a été résiliée en mars 2023.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la rémunération versée à des administrateurs et à des membres clés de la haute direction, y compris le président et chef de la direction et le directeur financier, s'est élevée à 6 839 920 \$. De ce montant, une tranche de 3 953 385 \$ représente une rémunération fondée sur des actions (4 107 171 \$ en 2022, dont une rémunération fondée sur des actions de 2 382 127 \$).



Les ententes conclues entre la société et ses dirigeants renferment des dispositions relatives au licenciement sans motif valable et des dispositions relatives au changement de contrôle. Si tous les dirigeants de la société avaient été licenciés sans motif valable au 31 décembre 2023, la société aurait dû verser à ses dirigeants un montant total de 5 305 000 \$ et, si un changement de contrôle était survenu au 31 décembre 2023, la société aurait dû verser à ses dirigeants un montant total de 7 010 000 \$.

Mode de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés de la société ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB. Les méthodes comptables et les méthodes de calcul et de présentation utilisées lors de la préparation des états financiers consolidés de la société sont conformes à celles qui avaient été utilisées pour l'exercice précédent. Les méthodes comptables significatives de la société sont présentées à la note 3 afférente à ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, qui ont été déposés sur SEDAR+.

Normes comptables publiées mais non encore appliquées

La société n'a pas encore appliqué certaines normes, interprétations de normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais qui entrent en vigueur après le 31 décembre 2023. Ces mises à jour ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la société et ne sont donc pas abordées dans le présent rapport de gestion.

Informations sur les actions en circulation

La société peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale. Au 25 avril 2024, un total de 1 240 900 729 actions ordinaires de la société étaient émises et en circulation. La société a également des bons de souscription d'actions pouvant être exercés comme suit :

- 52 616 787 bons de souscription au prix de 0,39 \$ l'action d'ici juillet 2024;
- 2 117 670 bons de souscription au prix de 0,26 \$ l'action d'ici juillet 2024.

Au 25 avril 2024, la société avait aussi 56 966 667 options sur actions en circulation comportant un prix d'exercice variant de 0,08 \$ à 0,51 \$ l'action et arrivant à échéance à diverses dates jusqu'en octobre 2028.

FACTEURS DE RISQUE FINANCIER

La société procède à un examen détaillé des divers risques financiers auxquels elle est exposée et évalue l'incidence de ces risques ainsi que la probabilité qu'ils surviennent. Ces risques comprennent le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de crédit. Lorsqu'ils sont jugés importants,



ces risques sont examinés et surveillés par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune modification n'a été apportée aux objectifs, aux politiques ou aux processus financiers de la société. Les risques financiers sont décrits à la note 19 afférente aux états financiers consolidés de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, qui ont été déposés sur SEDAR+ et sont intégrés par renvoi aux présentes.

AUTRES RISQUES ET INCERTITUDES

Il convient de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, datée du 25 avril 2024, déposée sur SEDAR+.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. En règle générale, l'information prospective ou les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes prospectifs tels que « planifie », « s'attend à », « budgète », « prévoit », « estime », « a l'intention de », « compte » ou « croit », ou de variantes de ces termes ou énoncés selon lesquelles certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourraient » ou « pourront » « se produire », « se réaliser » ou « être atteints ». Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion comprennent, sans en exclure d'autres, des énoncés concernant ce qui suit :

- la préparation à la création d'un producteur d'or intermédiaire de premier plan dans les Amériques, doté d'un bilan solide, pour développer le projet Oko Ouest;
- la production commerciale du projet Tocantinzinho (« TZ ») de GMIN, qui devrait débiter au deuxième semestre de 2024;
- les investissements en capitaux propres de La Mancha et de Franco-Nevada dans le cadre de la transaction envisagée avec GMIN, leurs modalités respectives et le calendrier de clôture;
- la composition et la taille du conseil d'administration de la nouvelle GMIN;
- la disponibilité du financement nécessaire à la mise en production d'Oko Ouest, notamment grâce aux flux de trésorerie disponibles de TZ, et avec une dilution minimale de la participation en capitaux propres pour les actionnaires de la nouvelle GMIN;
- les modalités de la transaction envisagée (notamment la création et le financement de SpinCo et l'investissement complémentaire concomitant de La Mancha et de Franco-Nevada) et son calendrier de clôture;
- les activités de SpinCo et ses perspectives;
- les plans de prospection et de mise en valeur de la société;
- la probabilité de découvrir ou d'accroître des ressources;



- le potentiel de mise en valeur du projet Oko Ouest de la société, y compris la minéralisation pouvant en être extraite;
- le calendrier de réalisation de l'EEP relative au projet Oko Ouest;
- le calendrier de réalisation et de présentation de l'EIE pour le projet Oko Ouest;
- tout objectif, plan, résultat, niveau d'activités ou but, et toute attente, intention ou réalisation;
- le calendrier et le montant estimés des dépenses de prospection et des activités de financement de la société;
- la liquidité des actions ordinaires du capital de la société;
- d'autres événements ou conditions qui pourraient se présenter au cours des périodes à venir.

L'information prospective ne constitue pas des faits historiques. Elle repose sur des hypothèses, des estimations, des analyses et des opinions raisonnables formulées par la direction à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances, des conditions actuelles et des développements attendus, ainsi qu'à la lumière d'autres facteurs qu'elle juge pertinents et raisonnables dans les circonstances à la date où les énoncés prospectifs sont formulés, et elle est, de par nature, soumise à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, la performance ou les réalisations réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans l'information prospective pour diverses raisons décrites dans le présent rapport de gestion, et plus particulièrement aux rubriques « Facteurs de risque financier » et « Autres risques et incertitudes ». La société ne s'engage aucunement à mettre à jour publiquement ou à réviser de quelque manière que ce soit l'information prospective pour tenir compte de nouvelles informations ou de nouveaux événements, ou pour d'autres raisons, sauf si la loi l'exige. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas accorder une importance indue à l'information prospective.

Renseignements supplémentaires et information continue

Le présent rapport de gestion a été établi en date du 25 avril 2024. Des renseignements supplémentaires sur la société sont fournis dans les documents qu'elle dépose régulièrement sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) et sur son site Web (www.reuniongold.com), notamment ses communiqués et ses états financiers.